





—
RAPPORT
ANNUEL
2014



SOMMAIRE





PRÉSENTATION DE LA BANQUE	7
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	10
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA BANQUE	12
L' ATB ET SES ACTIONNAIRES	16
LE TITRE ATB	18
ACTIVITÉS, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES	20
AUDIT, COMPLIANCE ET RISK MANAGEMENT	31
LA GOUVERNANCE DE L'ATB	38
MARKETING, COMMUNICATION ET QUALITÉ	42



BILAN SOCIAL	46
AFFECTATION DU RÉSULTAT	50
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : ATB	52
ÉTATS FINANCIERS ,DE L'ATB AU 31/12/2014	62
LE GROUPE ATB	94
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : GROUPE ATB	114
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2014	120
LES RÉOLUTIONS DE L'AGO	142
LE RÉSEAU ATB	146
CORRESPONDANTS ÉTRANGERS ET BANQUES ASSOCIÉES	152

**Notre Raison
d'Être**

Œuvrer pour la
création de richesses
et offrir des services
financiers de haute
qualité



Nos valeurs

L'Excellence
et le Plaisir de
Servir

L'Innovation,
la Création et
l'Ouverture
d'Esprit

L'Honnêteté,
l'Intégrité et
le Respect de
l'Individu

L'Élévation du
Secteur Bancaire et
de l'Économie





L' ARAB TUNISIAN BANK

Création : le 30 juin 1982

Filiale du groupe Arab Bank : 64,24% du capital

Capital social : 100 000 000 dinars

Capitalisation boursière : 437 000 000 dinars au 31-12-2014

Un large réseau : 126 agences

Un effectif de 1234 employés

Une synergie de groupe :

- L' Arab Financial Consultants
- L' Arab Tunisian Lease
- L' Arab Tunisian Invest
- L' Arab Tunisian Development
- L' Union de Factoring
- Arabia Sicav
- Sanadett Sicav

Une organisation par ligne de métier

Une stratégie réactive

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente

Mme Randa SADIK

Conseiller

Mr Mohamed Ferid BEN TANFOUS

Vice-President

Mr Ferid ABBES

Administrateurs

Mr Nasri MALHAME
Mr Walid M. SAMHOURI
Mr Ghassen TARAIZI
Mr Naim EL HUSSEINI
Mr Dawod EL GHOUL
Mr Ridha ZERZERI
Mr Yahia BAYAH

Administrateur représentant les petits Porteurs

Mr Mohamed BEN SEDRINE

Administrateurs Indépendants

Mr Mohamed ABOU HAMOUR
Mr Brahim ANANE

Secrétaire du Conseil

Mr Ahmed KALLEL

Cabinets de Commissariat aux Comptes

- Cabinet GENERALE AUDIT CONSEIL.
Chiheb GHANMI
- Cabinet KPMG-CMC.
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Mesdames et Messieurs,
Chers Actionnaires,**

J'ai l'honneur de présider cette trente deuxième Assemblée Générale Ordinaire de notre institution en vue de vous exposer les résultats de l'activité de notre Banque et vous inviter à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

En 2014, l'environnement international de la Tunisie a été marqué par un début de reprise économique chez les principaux partenaires économiques européens de la Tunisie. Bien que la légère accélération de la croissance économique dans les pays de la zone euro constitue un facteur favorable aux activités économiques tunisiennes, fortement dépendantes de la conjoncture européenne, les résultats économiques ont été en deçà des espérances notamment en matière de croissance économique qui a atteint 2,3% et d'investissement ainsi qu'en matière d'échanges extérieurs du pays. L'évolution la plus remarquable a cependant concerné le plan interne et spécifiquement l'environnement politique du pays. La Tunisie, a en effet, conduit et mené à bon terme son processus de transition politique, ce qui permettra une meilleure visibilité pour les acteurs économiques et les bailleurs de fonds du pays.

Au niveau de l'ATB, notre institution a amélioré ses performances avec une évolution positive par rapport à 2013 à la fois en termes de total bilan (+3,5%) et de crédits nets à la clientèle (15,9%). Les dépôts de la clientèle ont cependant enregistré une légère baisse de 4,25% en termes de soldes de fin de période alors que le solde moyen des dépôts a enregistré une hausse de 4,65%. Les performances bilancielleres se sont traduites par une hausse du produit net bancaire (+4,2%) et du résultat net de la période (+18,4%). Ces performances ont pu se réaliser grâce à nos efforts continus en matière de maîtrise du risque crédit qui ont permis de réduire l'effort de provisionnement annuel de 42,4% par rapport à 2013.

La Banque a en outre maintenu sa politique de solidité financière en clôturant l'année avec un ratio de solvabilité de 13,11% réalisant ainsi une marge confortable par rapport au taux minimal de 10% exigé par la BCT au cours de 2014. L'ATB s'engage à continuer à faire de la solidité financière un axe incontournable de sa politique.

La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie depuis sa révolution s'est logiquement répercutée sur l'ensemble des acteurs économiques du pays affectant aussi bien leurs performances d'exploitation que leur stabilité financière. Les mécanismes mis en place au sein de l'ATB pour la détection, le suivi et l'assistance de ses clients en difficulté ont permis de réduire les créances classées aussi bien en valeur qu'en pourcentage.

En 2014, l'ATB a poursuivi ses efforts en termes d'organisation interne et de perfectionnement de son système d'information et de ses processus internes. Le groupe Arab Bank a largement pris part à ces efforts en mettant à la disposition de l'ATB un soutien technique continu. Ces efforts ont été couronnés par la finalisation de plusieurs projets d'envergure dont notamment la réorganisation centrée client d'un ensemble d'agences et le renforcement de la sécurité informatique et opérationnelle.

En dépit des défis qui planent sur le pays dans plusieurs domaines, l'année 2015 sera décisive pour amorcer une véritable reprise de croissance en se basant sur les réussites politiques accomplies par le peuple tunisien. De son côté, l'ATB continuera à relever les défis pour développer son activité de financement de l'économie nationale et pour la consolidation de sa rentabilité. Le groupe Arab Bank sera comme toujours un soutien indéfectible à l'ATB et veillera à son accompagnement dans sa quête d'excellence.

Enfin, au nom du Conseil d'Administration, je tiens à vous remercier tous pour votre participation au développement de la Banque. Je remercie également la Direction Générale, les cadres et les employés de la Banque de tous les efforts qu'ils ont fournis pour assurer la pérennité de la Banque.

Madame Randa Sadik
Présidente du Conseil d'Administration

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Madame la Présidente du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les Actionnaires,
Chers invités,**

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Arab Tunisian Bank.

Bien que la réussite de la transition politique du pays a été porteuse d'espoirs en 2014, l'évolution de l'activité économique nationale n'a cependant pas atteint les objectifs espérés. La croissance du PIB national n'a pas dépassé 2,3% contre 4% espérés, le nombre d'investissements et les recettes touristiques réelles ont enregistré une stagnation et le déficit commercial a poursuivi sa tendance à l'aggravation.

En dépit de ces modestes performances macro-économiques, l'ATB a réalisé une hausse de ses crédits nets à l'économie de 15,86% pour atteindre 3 117 Millions TND. Cette évolution a concerné aussi bien les crédits d'investissement aux entreprises que les crédits aux particuliers. Les dépôts ont de leur côté enregistré une légère baisse de 4,25% pour se situer à 3 555 Millions TND. Cette diminution qui a concerné, essentiellement, les dépôts à rémunération élevée est le résultat de la décision de la Banque de ne pas céder à la concurrence pour la surenchère sur les dépôts. Toutefois la Banque a réussi à améliorer le volume de ses dépôts d'épargne à un taux de 11,17% et ce en passant de 658,4 Millions TND au 31/12/2013 à 731,9 Millions TND au 31/12/2014. D'un autre côté, le volume moyen des dépôts au cours de l'année a connu, quant à lui, une augmentation de 4,65% par rapport à l'année 2013 passant de 3,252,8 Millions TND à 3,404 Millions TND.

L'ATB a aussi maintenu sa position dominante dans le marché des bons du trésor avec une part de 24% et une enveloppe portefeuille commercial de 1 096 Millions TND au 31/12/2014 contre 1 079 Millions TND au 31/12/2013.

Concomitamment à la hausse de ses crédits aux entreprises, l'ATB a consolidé sa stratégie de soutien aux efforts d'investissement et de création de richesses et d'emplois dans les zones de développement régionales et dans les secteurs prioritaires. Ce soutien s'est manifesté à travers notre portefeuille d'investissement dont la valeur brute est passée de 388 Millions TND en 2013 à 429 Millions TND en 2014 enregistrant ainsi une hausse de 10,6%. Ces investissements se sont faits essentiellement à travers notre filiale ATD SICAR devenue leader sur le marché du capital risque selon plusieurs indicateurs.

La hausse de l'ensemble de ces postes bilanciaux a abouti à une progression de 10,9% du chiffre d'affaires et de 4,2% du PNB de l'ATB, elle a été générée aussi bien par la hausse des intérêts et commissions perçus, que par les revenus du portefeuille titres commercial et du portefeuille investissement. En 2013, et suite à l'effort de provisionnement exceptionnel demandé au secteur par la Banque Centrale, le résultat net après modification comptable de l'ATB a enregistré une baisse de 15,4%. Conscients des excellents fondamentaux de notre Banque, nous avons néanmoins affiché une confiance sereine quant à sa capacité à regagner rapidement la courbe de croissance potentielle de son résultat net. Nous avons été réconfortés dans notre confiance au vue du bond de 91,7% et 18,4% qu'a réalisé l'ATB respectivement en termes de résultat net après modification comptable et en termes de résultat net avant modification comptable avec une valeur de 53,3 Millions TND en 2014 contre respectivement 27,8 Millions TND et 45 Millions TND en 2013.

Cette performance en termes de résultat net après modification comptable a été rendue possible grâce à un respect scrupuleux des normes prudentielles locales et internationales, en matière de gestion des risques de crédit et de marché. C'est ainsi que la Banque n'a consenti qu'un très faible effort de provisionnement additionnel en ce qui concerne les décotes de garanties et les provisions collectives. L'excellente maîtrise de nos risques crédits a en outre permis à la Banque de réaliser une performance jamais égalée dans son histoire en ramenant son taux de créances classées sous la barre de 7% avec un taux de 6,73% au 31/12/2014. Le taux de couverture des créances classées par les agios et les provisions a culminé à 78% et ce taux a atteint 85% si l'on tient compte des provisions à caractère général. L'ATB a en outre maintenu son respect du ratio de liquidité (100%) et de solvabilité (13,11%).

La solidité financière et les performances de notre Banque ont conduit la prestigieuse organisation financière américaine OPIC (Overseas Private Investment Corporation) à sélectionner notre Banque parmi une liste limitée de banques de la place, pour un partenariat visant la garantie des crédits aux PME tunisiennes. Il en est de même pour la KfW qui nous a choisi parmi deux autres banques pour la mise en place d'un programme de financement de la PME et la formation de nos cadres pour mieux appréhender les spécificités de ce segment de clientèle. À signaler que nous bénéficions déjà des mêmes marques de confiance auprès de la BEI.



Evolution
2014

Total du Bilan

+ 3,5%

Créances
nettes

+ 15,86%

Dépôts de la
Clientèle

+ 4,65%

Comptes
d'épargne

+ 11,17%

Capitaux
propres

+ 6,72%

PNB

+ 4,20%

C.A.

+ 10,86%

ROE

10,7%

Ratio de
solvabilité

13,11%

Cours de
l'action ATB au
13/12/2014

4,370

Outre la rentabilisation de son portefeuille client actuel, l'ATB a maintenu sa politique commerciale active en étoffant son réseau d'agences de 6 nouveaux points de vente portant ainsi son réseau à 126 agence au terme de l'année 2014. Notre Banque a aussi maintenu sa stratégie de perfectionnement continue de son système d'information tant en matière de simplification et d'optimisation des processus qu'en matière de sécurité et de continuité de l'activité. C'est ainsi que l'année 2014 a vu nos équipes finaliser la mise en place du site de secours désormais 100% opérationnel. Notre approche commerciale a été perfectionnée grâce notamment au démarrage de l'implémentation du nouveau modèle orienté vente des agences.

Mesdames et Messieurs,

En 2014, l'ATB a continué ses efforts en matière de bonne gouvernance veillant à allier le perfectionnement et l'efficacité opérationnelle et commerciale au respect scrupuleux des règles prudentielles et à la bonne gestion des risques ; le tout étant réalisé dans une logique de prise de décision collégiale. Dans ce cadre, la Direction Audit a procédé à des missions qui ont touché 50% des agences et les principales fonctions au niveau des organes centraux. Ces missions ont été achevées par l'identification des insuffisances, la prise de mesures correctives et la mise en place de procédures visant à supprimer ces défaillances dans le futur. Dans le cadre des activités de la Direction de l'Inspection, quelques cas de vol et malversations ont été identifiés; à cet effet, la Banque a engagé les mesures nécessaires au traitement de ces infractions puis les a déferés à la justice. L'ATB a en outre mis en place les mesures correctives visant à réduire drastiquement ce type de risques dans le futur. Il y a lieu de préciser que la Banque a récupéré une grande partie des sommes volées et que nous sommes couverts par une police d'assurance contre ce genre d'incidents.

L'ATB a aussi poursuivi ses efforts en matière de compliance, veillant à ce que l'ensemble de ses activités soient conformes à la législation et aux règles en vigueur et ce, en adéquation avec les codes de déontologie et de bonne conduite. Dans ce cadre, la direction compliance assure au pôle business un rôle de conseil dans un contexte en

mutation sur le plan légal et financier. La direction compliance a consolidé aussi ses contrôles par le biais du système d'information de la Banque en vue de détecter les opérations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme afin d'alerter les autorités concernées. Cette veille a permis à la Banque de se prémunir contre ces transferts de fonds via ses canaux portant sur des opérations criminelles.

Engagée au service de ses clients, de l'économie et de la société, l'ATB a poursuivi, durant 2014, son rôle de banque citoyenne à travers son soutien aux différentes activités culturelles, sportives et humanitaires et notamment les concours ATB Challenge et le concours Mustapha Azzouz pour la littérature des enfants.

Au vu de son historique, nous demeurons optimistes pour l'avenir de notre pays et notre Banque. Nous le sommes pour notre pays, car de par son histoire, la Tunisie a toujours su se prémunir contre les dérapages. Nous demeurons confiant dans l'avenir de notre Banque car servie par un groupe d'hommes et de femmes au dévouement et au professionnalisme inégalables. A l'ensemble des employés de notre Banque, je présente mes sincères remerciements et leur affirme ma confiance totale en leur capacité à relever les défis futurs en vue d'élever notre Banque à des niveaux d'excellence.

Madame la Présidente, Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, Mesdames et Messieurs les Actionnaires, je tiens particulièrement à vous remercier du soutien et de la confiance que vous continuez à témoigner à votre Banque pour qu'elle puisse concrétiser ses ambitions et atteindre un niveau de performance toujours plus élevé. Je remercie en mon nom, au nom des employés de la Banque et en votre nom à tous, la famille Arab Bank pour son soutien continue à l'ATB dans divers domaines afin d'atteindre ensemble les plus hauts paliers de performance.

Je vous remercie pour votre attention.

Mohamed Ferid BEN TANFOUS
Le Directeur Général

ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE
DE LA BANQUE



ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE LA BANQUE

L'économie tunisienne a bénéficié, au cours de la deuxième moitié de l'année 2014, d'une évolution globalement positive.

Un environnement international plus favorable.

L'environnement international a été marqué d'une part, par un début de reprise économique chez les principaux partenaires économiques européens de la Tunisie et, d'autre part, par la baisse des prix des produits de base importés par la Tunisie tels que les carburants, le gaz et les produits alimentaires. Bien que timide, la légère accélération de la croissance économique dans les pays de la zone euro constitue un facteur qui ne peut que contribuer à tirer les activités économiques fortement dépendantes de la conjoncture européenne telles que les industries manufacturières, textiles & habillement, etc. De son côté, la baisse des prix mondiaux des matières premières a contribué à diminuer les factures énergétique et alimentaire tout comme elle a soulagé la pression sur le Budget de l'Etat.

Un contexte politique en voie de normalisation.

Au plan interne, l'évolution la plus remarquable a concerné l'environnement politique. La Tunisie a conduit et mené à bon terme un processus de transition politique qui a culminé avec l'organisation des élections législatives et présidentielles. Des élections qui ont permis de doter le pays d'institutions démocratiques stables pour les cinq prochaines années. Une évolution de nature à introduire une plus grande visibilité économique pour le monde des affaires et à rassurer les bailleurs de fonds et les investisseurs étrangers dont le pays a un grand besoin.

Au plan économique, la Tunisie a évité la récession et l'aggravation des grands déséquilibres sans toutefois parvenir à retrouver un rythme d'activité « normal ».

Une croissance molle. La croissance économique en 2014 est ressortie à +2,3%. Il s'agit là de la plus faible performance enregistrée depuis le début des années deux mille. Une croissance obtenue grâce à une bonne pluviométrie et au relâchement en fin d'année de la politique de restrictions budgétaires mise en œuvre en 2014. Elle provient également de la poursuite du gonflement du secteur de l'Administration publique : la valeur ajoutée des services non marchands ayant progressé de +4,4% en variation annuelle en 2014. Elle provient enfin de la poursuite de l'expansion des services liés aux télécommunications : la valeur



ajoutée des « Postes & télécommunications » a bondi de +8,5% en 2014 et son poids dans le PIB tunisien a été multiplié par trois entre 2010 et 2014.

Insécurité et terrorisme pénalisent le tourisme. En 2014, le secteur du tourisme, qui représentait près de 7% du PIB avant 2011, a vu sa croissance freinée net par le climat d'insécurité et la menace terroriste qui ont plané sur toute la région. Les arrivées aux frontières ont régressé de -3,2% et quasiment d'autant (-3,0% en g.a) pour les nuitées touristiques cependant que les recettes en devises ont stagné en termes réels.

L'investissement a continué à baisser. Malgré l'amélioration du contexte politique marqué par l'arrivée d'un gouvernement composé de compétences favorables à l'économie de marché, les industriels n'ont guère envisagé d'investir au-delà de ce qu'exige la maintenance des équipements existants voire, dans certains cas, le simple renouvellement des équipements obsolètes. Globalement, l'investissement industriel a accusé un net recul par rapport à l'année 2013 et ce aussi bien en nombre de projets déclarés (-2,7%) qu'en nombre d'emplois dont la création est envisagée (-26,7%). L'effondrement de l'investissement dans les activités de services destinés à l'exportation a été particulièrement brutal : -46,5% pour le nombre de projets, -65,2% pour l'enveloppe d'investissement en dinars et -45,1% pour les emplois à créer. En fait, seules les activités de services liées à la demande locale continuent à tirer l'investissement : transport (+41,6%), formation (+59,2%), santé, etc.

Atténuation des grands déséquilibres économiques.

L'année 2014 a été marquée par une certaine atténuation des grands déséquilibres économiques. L'inflation est revenue en rythme annuel moyen à 5,0% contre 6,0% une année auparavant en



raison probablement d'une certaine modération de la hausse des salaires : +4,7% contre +6,1% en 2013 et 7,4% en 2012. Une politique de maîtrise de la dépense publique a permis de contenir la hausse des dépenses totales de l'Etat à +2,2% en glissement annuel, ce qui a permis de ramener le déficit budgétaire à 4,0 milliards DT, soit à un niveau inférieur de 540 millions DT aux prévisions de la loi de finances rectificative 2014.

Aggravation des échanges extérieurs. Au niveau des échanges extérieurs, par contre, la situation du compte s'est aggravée. Le taux de couverture des achats du pays par les exportations s'est établi en fin d'année, à un plus bas historique depuis les années deux mille : 67,6%. La Tunisie a vendu à l'international l'équivalent de 28,4 milliards DT de marchandises et acheté pour 42,0 Milliards DT portant ainsi le déficit commercial à 13,6 milliards DT correspondant à 17,2% du PIB.

Moindre altération de la situation du système financier tunisien. Au plan monétaire, l'année 2014 a été marquée par une moindre altération de la situation du système financier tunisien par rapport à l'année 2013.

La liquidité de l'économie s'est améliorée (65,4% à fin décembre 2014 contre 64,8% à fin décembre 2013) suite essentiellement à une moindre chute des réserves en devises (les avoirs extérieurs nets de la BCT, qui entrent dans le calcul du solde de liquidité du système bancaire, ont augmenté de +12,6% sur une année glissante contre -5,6% en 2013) et à une certaine reprise des crédits à l'économie : +9,6% en 2014 contre +6,7% en 2013. Le réajustement à la hausse du taux directeur de la BCT opéré au mois de juin et donc, le renchérissement du coût de l'argent, ne semble pas avoir exercé un effet dissuasif sur la demande de crédit : les crédits à l'économie ont progressé au deuxième semestre 2014 au rythme annuel moyen de +8,8% contre +7,7% avant la décision d'augmentation de 0,25% du taux directeur de la BCT.

Perspectives de croissance pour 2015. Les perspectives de croissance pour 2015 et 2016 restent maussades : le PIB de la Tunisie devrait croître de +3,0% cette année et de 3,8% en 2016. Il faudra attendre l'année 2018 pour retrouver un palier de croissance à 5,0% ; un palier que la Tunisie ne dépassera pas d'ici 2020. Selon le FMI, la baisse (durable) des prix mondiaux des produits de base devrait brider l'inflation tunisienne. Celle-ci devrait se tasser à hauteur de 5% (en moyenne annuelle) cette année et continuer à régresser en 2016 pour s'installer finalement sur un palier de 4% de 2017 à 2020. C'est sans nul doute aussi cette tendance globalement favorable à la Tunisie en raison de la faiblesse des produits primaires dans les exportations tunisiennes (moins de 15% du total des marchandises exportées en moyenne 2014), qui devrait contribuer à modérer considérablement le coût des importations et contribuer à ramener le déficit du compte extérieur (déficit courant) de la Tunisie de -8,9% du PIB en 2014 à -6,4% en 2015 et -5,2% en 2016. Toutefois, la Tunisie devrait continuer à s'endetter pour soutenir une croissance tirée essentiellement par la demande de consommation intérieure et l'exportation. En effet, l'investissement ne devrait pas, selon le FMI, reprendre. Le taux d'investissement qui ne cesse de décroître depuis 2010 devrait continuer à fléchir en 2015-2016. Le chômage enfin devrait décroître légèrement : de 15,3% en 2014 à 15,0% en 2015 et 14,0% en 2016.

“ La liquidité de l'économie s'est améliorée : 65,4% à fin décembre 2014 contre 64,8% à fin décembre 2013



L' ATB ET SES ACTIONNAIRES



L'ATB ET SES ACTIONNAIRES

Le capital de l'Arab Tunisian Bank s'élève à 100 000 000 de dinars composé de 100 000 000 actions d'une Valeur nominale de un dinar chacune. Au 31 décembre 2014, le capital est détenu à hauteur de 64,24% par l'Arab Bank PLC et 24,37% par divers groupes privés. Conformément aux dispositions statutaires, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions.

Répartition du capital

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE (%)	DROITS DE VOTE
Arab Bank Plc	64 237 531	64,24%	64 237 531
Divers groupes privés	24 365 416	24,37%	24 365 416
Diverses personnes morales	3 012 425	3,01%	3 012 425
Diverses personnes physiques	8 384 628	8,38%	8 384 628
TOTAL	100 000 000	100,00%	100 000 000

Conditions d'accès aux Assemblées

Conformément à l'article 46 des statuts « aucune personne n'a le droit de participer aux travaux des Assemblées générales que si elle possède 10 actions au moins. Les Actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requises peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée ».

Tableau de bord de l'actionnaire

(EN DINARS)	2011	2012	2013	2014
Capital	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Nombre d'actions	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
Résultat net par action	0,332	0,329	0,278	0,533
Actif par action	43,13	46,03	48,65	50,15
Dividende par action	0,200	0,220	0,220	0,230
PER	17,84	13,99	14,74	8,19
Dividendes Yield	3,38%	4,78%	5,37%	5,26%
Taux de distribution (en%)	20%	22%	22%	23%
Cours moyen	6,330	5,520	4,600	4,350
Pus haut	8,000	6,250	5,100	4,580
Plus bas	5,700	4,600	4,080	4,000
Fin de période	5,920	4,600	4,100	4,370

LE TITRE ATB



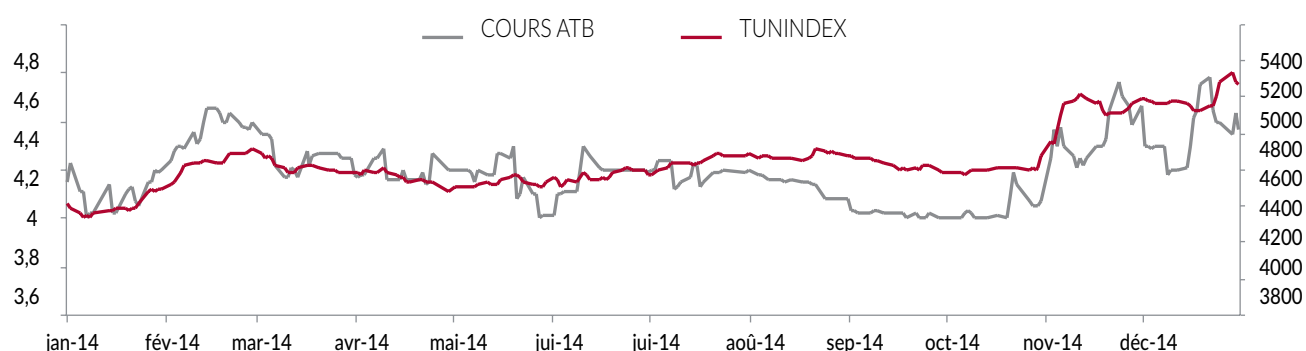
LE MARCHE DE L'ACTION ATB

L'action ATB a commencé l'année à 4,150 dinars ; au cours du premier trimestre, le cours de l'action a atteint 4,400 dinars puis s'est stabilisé pendant les trimestres suivants dans une moyenne de 4,010 dinars. Au mois de décembre 2014, les résultats des élections législatives et présidentielles ont eu un impact positif sur le marché ; le 22-12-2014, le cours de l'action s'est apprécié et la valeur de l'action s'est élevée à 4,580 dinars. Au 31-12-2014, le cours de l'action a clôturé l'année à 4,370 dinars.

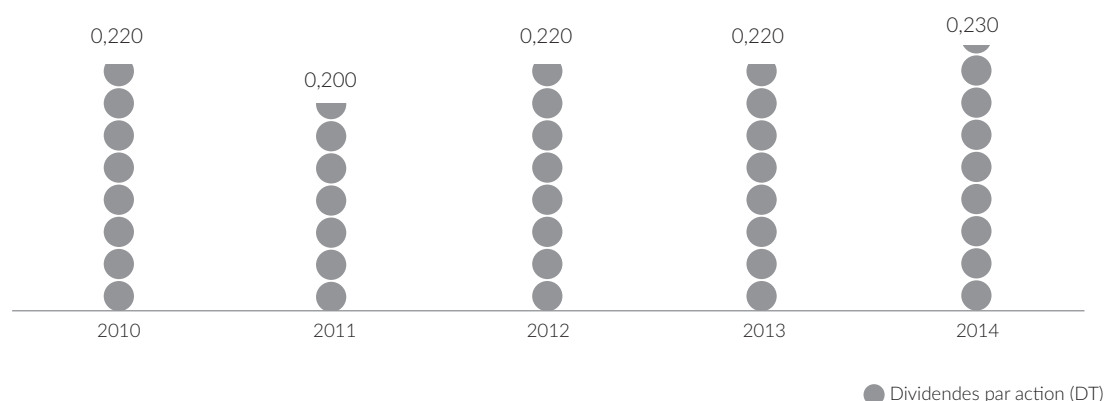
Courant 2014, le nombre de transactions et les quantités traitées ont porté sur 2497 échanges et 1 441 138 actions correspondant à un montant global de 6 001 867 dinars.

Evolution du cours de l'ATB par rapport au Tunindex

Au cours des cinq premiers mois de l'année 2014, le trend boursier de l'action ATB s'est situé au-dessus de la courbe du Tunindex et ce, en dépit de la fréquence des baisses du cours de l'action. Sur la période qui suit, de juillet à la mi-décembre, le trend du cours de l'action ATB est passé en dessous de la courbe du principal indice boursier ; la morosité de la conjoncture économique et la période préélectorale ont eu un impact négatif sur le marché et notamment sur le secteur financier.



Evolution du dividende



ACTIVITÉS
RÉSULTATS
PERSPECTIVES



EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS

En 2014, l'Arab Tunisian Bank a poursuivi sa dynamique de développement conformément à son plan stratégique qui s'articule autour des axes suivants :

- La conquête de nouvelles parts de marché
- La séparation entre les lignes de métiers
- Le développement d'activités et de nouvelles compétences bancaires et financières
- Le développement du réseau
- La rationalisation des coûts et la maîtrise des risques

Au terme de l'année 2014, l'Arab Tunisian Bank a réalisé plus de 90% de ses objectifs :

Au niveau de l'Activité

- L'encours des crédits bruts ont totalisé à fin 2014 un montant de 3 352 Millions TND pour un objectif de 3 611 Millions TND, soit un taux de réalisation de 92,8%.
- Le volume des créances nettes a atteint 93,6% des objectifs retenus par l'Arab Tunisian Bank pour l'année 2014.
- Les bons de trésor ont atteint 108,8% des prévisions 2014.
- En matière de collecte des ressources, l'encours des dépôts s'est établi à 3 555 Millions TND contre des objectifs de 4 402 Millions TND, soit un taux de réalisation de 80,7%.

Au niveau des Résultats

- Le PNB s'est établi à 173,6 Millions TND à fin 2014 contre un objectif de 191,6 Millions TND, soit un taux de réalisation de 90,6%.
- Une maîtrise des Frais généraux : Les frais généraux ont atteint à fin décembre 2014 un montant de 102 Millions TND, soit un dépassement de 2,1% par rapport aux estimations du budget.
- Le résultat net s'est établi à 53,3 Millions TND, soit un dépassement de 10% par rapport au montant budgétisé (48 Millions TND).



1. LES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les dépôts

Les dépôts de la clientèle se sont établis au 31-12-2014 à 3,555,3 Millions TND contre 3,712,9 Millions TND à fin décembre 2013. Cette diminution qui a concerné, essentiellement, les dépôts à rémunération élevée est le résultat d'une volonté de la Banque de ne pas céder à la surenchère de la concurrence sur les dépôts. Toutefois, le volume moyen des dépôts a augmenté de 4,65% par rapport à l'année 2013 passant de 3,252,8 Millions TND à 3,404 Millions TND.

Au terme de l'exercice 2014, les dépôts à terme ont enregistré une baisse de 8,6% pour s'établir à 1360,9 Millions TND contre 1 489,5 Millions TND au 31/12/2013. Les dépôts d'épargne ont affiché une variation positive de 11,2% pour s'établir à 731,9 Millions TND contre 658,4 Millions TND en 2013. Les dépôts à vue ont baissé de 8,8 % pour s'établir à 1 305 Millions TND contre 1 431,3 Millions TND à fin décembre 2013.

Les crédits

En 2014, l'ATB a enregistré, en matière d'octroi de crédits, une légère amélioration de sa part de marché passant de 6,37% en 2013 à 6,91% en 2014.

Les crédits bruts à la clientèle se sont établis à fin décembre 2014 à 3 352,2 Millions TND contre 2 956,9 Millions TND au terme de l'exercice 2013, soit une hausse de 13,4%.

Les crédits destinés aux entreprises se sont élevés à 2782 Millions TND en progression de 14% par rapport à l'année 2013.

Les crédits aux particuliers ont connu également une progression et se sont élevés à 772 Millions TND en 2014 contre 658 Millions TND à fin décembre 2013, enregistrant un taux de croissance de 17,3% dû essentiellement aux crédits immobiliers.

Les crédits nets à la clientèle se sont établis à fin décembre 2014 à 3 116,6 Millions TND contre 2 690 Millions TND au terme de l'exercice 2013, soit une hausse de 15,9%.

Le portefeuille investissement

Le portefeuille Titres d'investissement de la Banque regroupe les titres d'investissement, les fonds gérés et les participations. L'encours de ce portefeuille a atteint au terme de l'exercice 2014 un montant de 418 Millions TND contre 376 Millions TND à fin 2013 enregistrant ainsi une augmentation de 11% et confirmant sa tendance haussière amorcée depuis une dizaine d'année. Cette croissance est imputable principalement à deux catégories d'actifs : les titres d'investissement qui regroupent principalement les emprunts obligataires et les fonds gérés placés auprès des SICARs qui ont affiché une croissance respective de 16,4% et 9,6 %. Ces 2 actifs constituent les principales composantes du portefeuille investissement de la Banque, soit 58% pour les fonds gérés et 28% pour les titres d'investissement, alors que le portefeuille Filiales et participations représente désormais 13% de l'ensemble du portefeuille.

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'année 2014 un montant de 15,3 Millions TND contre 13,8 Millions TND à fin 2013 réalisant ainsi un taux de croissance annuel de 11%. En conséquence, le taux de rendement annuel de cette catégorie d'actifs a atteint au terme de l'année 2014, 3,37% et 6,93% en tenant compte de l'avantage fiscal. Ces revenus ont contribué à hauteur de 8,8% dans la composition du produit net bancaire de la Banque.



Les provisions constatées au titre du portefeuille investissement ont totalisé au terme de l'exercice 2014 un montant de 19,1 MD contre 15,6 MD à fin 2013. Le taux de provisionnement de ce portefeuille a ainsi atteint 4,6% suite à une dotation aux provisions nette des reprises au titre de l'exercice 2014 de 3,5 MD.

Le portefeuille titres commercial .

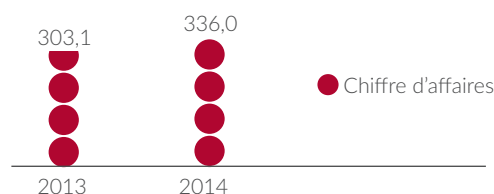
Composé essentiellement de bons de Trésor, l'encours du portefeuille commercial a totalisé 1 096,3 Millions TND à fin 2014 contre 1 079,1 Millions TND à fin 2013 enregistrant ainsi une légère hausse de 1,6%. En dépit de cette légère augmentation du niveau de l'encours, l'ATB demeure en position de faiseur de marché en termes de Bons de trésor et conserve ainsi sa position dominante du marché avec une part de 24% en 2014.

Les revenus du portefeuille Titres commercial ont totalisé au terme de l'exercice 2014, 66,9 Millions TND représentant 19,9% des produits d'exploitations et 38, 6% du PNB.

2. LES RESULTATS

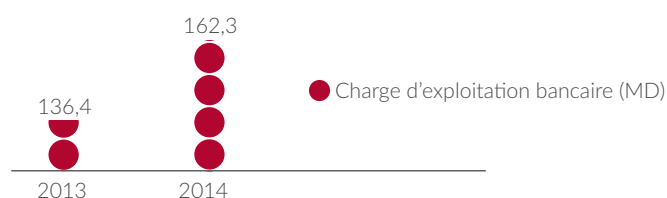
Le Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a progressé de 11,86% pour s'établir à 336,0 Millions TND à fin 2014 contre 303,1 Millions TND une année auparavant.



Les Charges d'Exploitation Bancaire

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 19% pour atteindre 162,3 Millions TND contre 136,4 Millions TND au 31 décembre 2013.

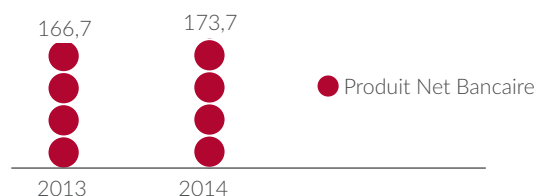


Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire s'est inscrit à la hausse atteignant 173,7 Millions TND à fin 2014 contre 166,7 Millions TND une année auparavant enregistrant ainsi une augmentation de 4,20% par rapport à l'exercice 2013.



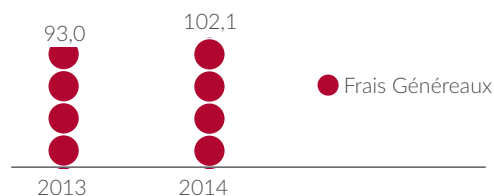
La structure du PNB de l'ATB a enregistré une hausse au niveau de la marge sur commissions et une légère baisse sur la marge sur intérêts dont les parts respectives ont évolué de 20,8% à 21,8% et de 33,9% à 30,8%. La part des revenus liée aux opérations financières et d'investissements a enregistré une hausse, son niveau est passé de 45,4% au 31/12/2013 à 47,4% au 31/12/2014.



Les Frais Généraux

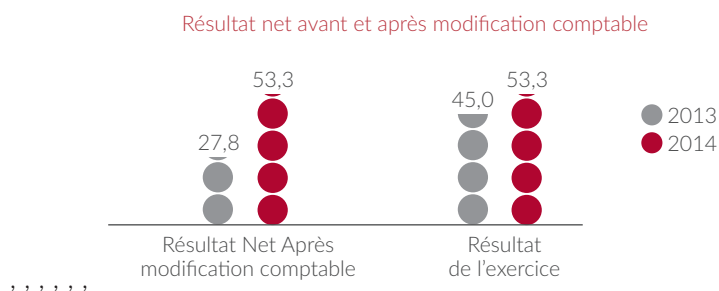
Les frais généraux ont augmenté de 9,85% pour atteindre 102,1 Millions TND contre 93,0 Millions TND à fin décembre 2013. Cette augmentation s'explique d'une part par la hausse des frais de personnel liée au recrutement de nouveaux employés et aux augmentations salariales décidées au niveau sectoriel, et d'autre part par l'augmentation des charges générales d'exploitation suite à l'ouverture de nouvelles agences.

Le coefficient d'exploitation a augmenté de deux points de pourcentage pour s'inscrire à 58,8% contre 55,8% en 2013 en raison d'une évolution moins importante du PNB.



Le Résultat Net

L'exercice 2014 s'est soldé par la réalisation d'un Résultat Net d'un montant de 53,3 Millions TND contre 27,8 Millions TND au 31/12/2013 après modification comptable, soit une hausse de 91,8% et 45 Millions TND avant modification comptable, soit une hausse de 18,4%.



PRINCIPAUX RATIOS 2014

RAPPORT
ANNUEL
2014

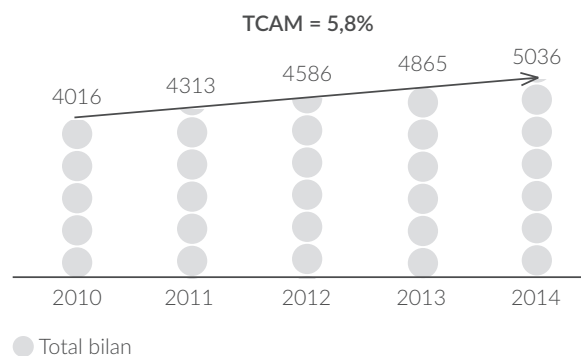
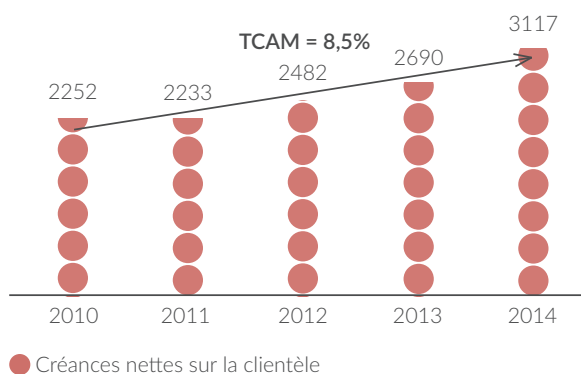
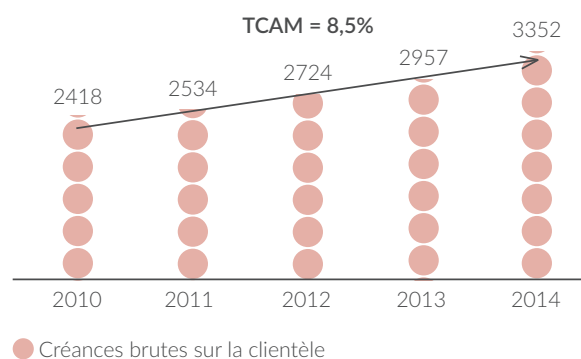
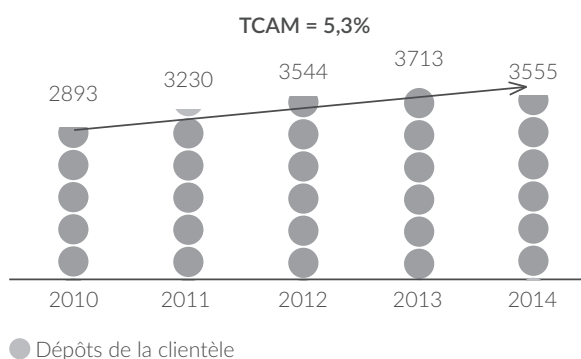
	2014	2013
Ratios de Structure		
Capitaux propres / Total Bilan	9,87%	9,58%
Créances nettes / Dépôts	89,08%	72,45%
Ratios de Rentabilité		
Résultat net de la période / PNB	30,70%	16,69%
ROE	10,72%	5,97%
ROA	1,06%	0,98%
Ratios Réglementaires		
Le Ratio de liquidité	110,00%*	106,00%
Le Ratio de solvabilité	13,11%	13,23%
Ratios de Couverture du Risque Crédit		
CDL / Total engagement	6,73%	8,02%
Provisions et Agios réservés /CDL (taux réglementaire)[1]	78,70%	81,93%
Provisions et Agios réservés /CDL[2]	85,30%	88,17%
Ratios Boursiers		
Bénéfice par action (DTU)	0,530	0,280
Dividende par action (DTU)	0,230	0,220
PER	8	15
Dividende Yield	5,26%	5,37%

* Calculé selon la nouvelle méthode préconisée par la BCT. Le nouveau ratio minimum de liquidité exigé par la BCT est de 60%.

EVOLUTION ET PERFORMANCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

L'ACTIVITÉ

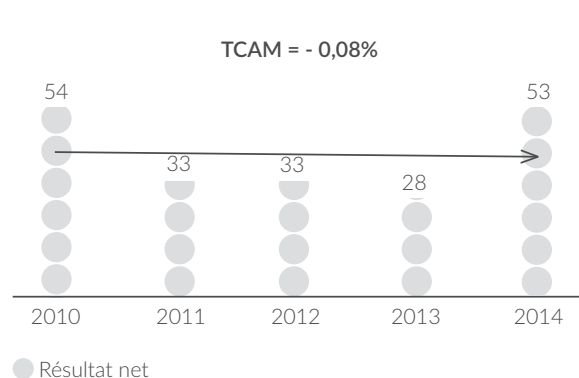
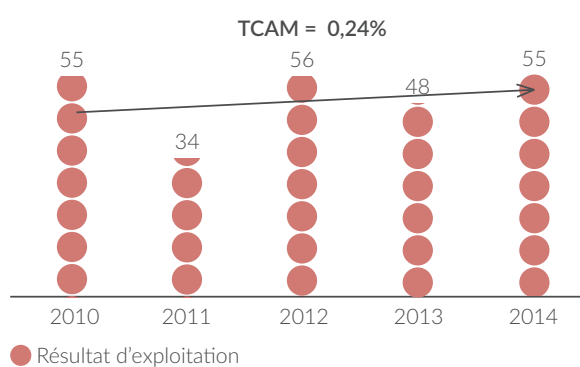
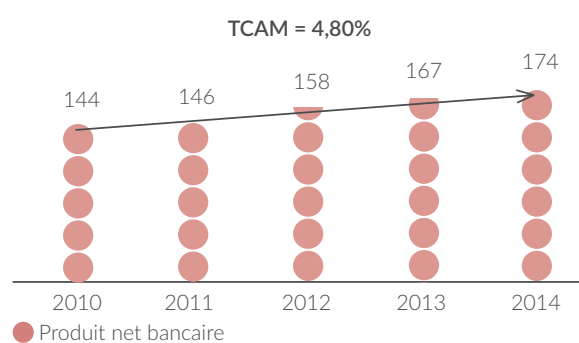
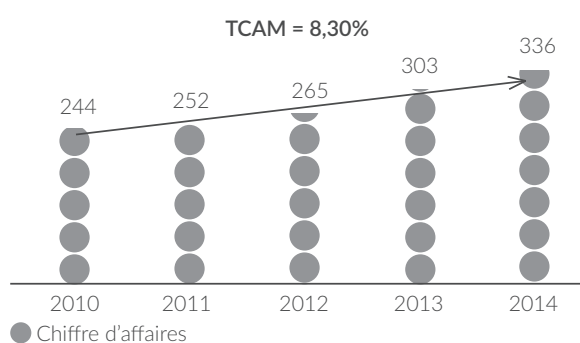
en MD	2010	2011	2012	2013	2014
Dépôts de la clientèle	2 893	3 230	3 544	3 713	3 555
Créances brutes sur la clientèle	2 418	2 534	2 724	2 957	3 352
Créances nettes sur la clientèle	2 252	2 233	2 499	2 690	3 117
Total du bilan	4 016	4 313	4 603	4 865	5 036





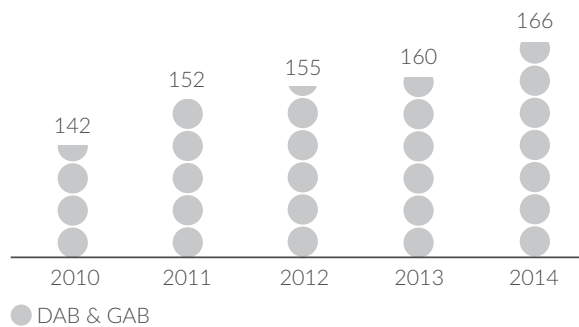
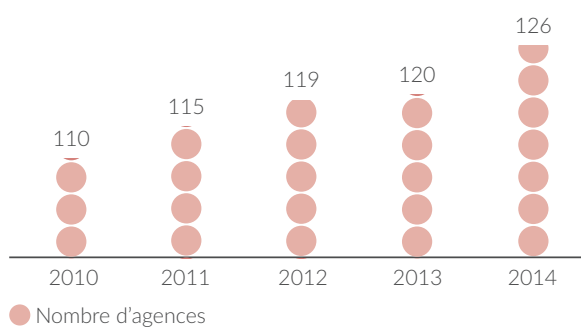
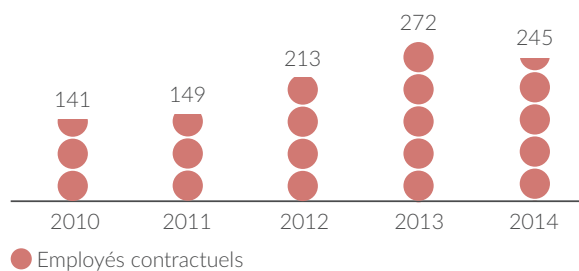
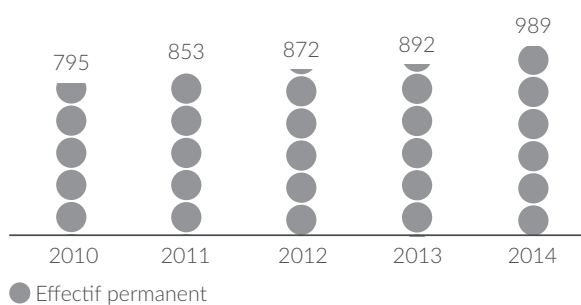
LES RÉSULTATS

en MD	2010	2011	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	244	252	265	303	336
Produit net bancaire	144	146	158	167	174
Résultat d'exploitation	55	34	56	48	55
Résultat net	54	33	33	28	53



LE RESEAU ET L'EFFECTIF

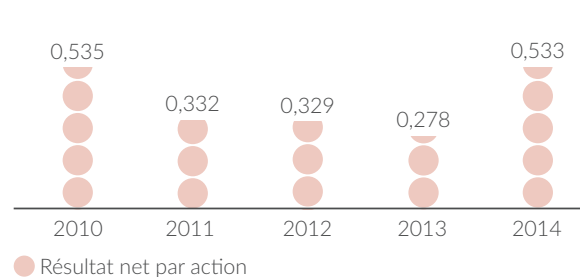
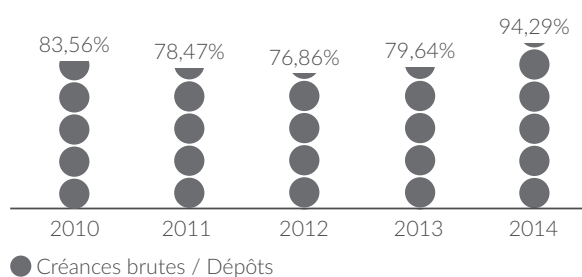
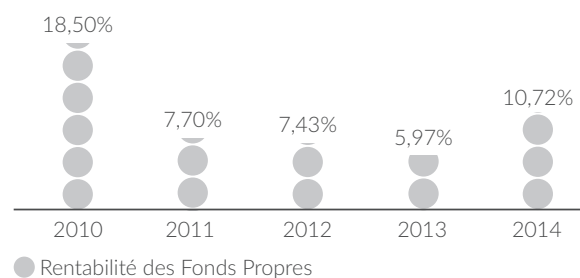
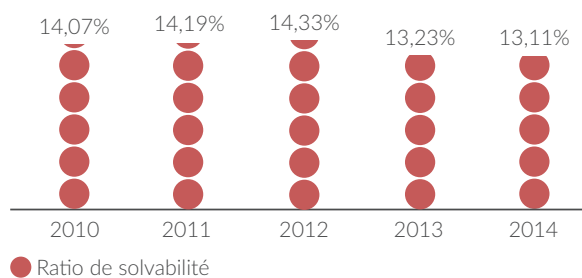
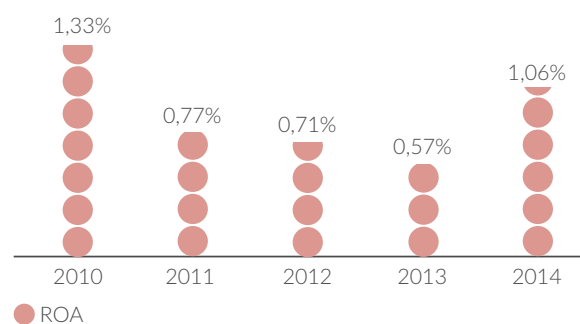
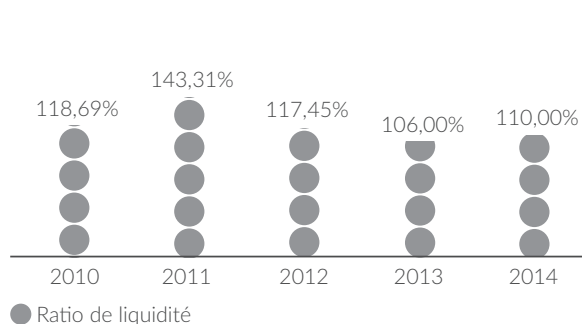
en MD	2010	2011	2012	2013	2014
Effectif permanent	795	853	872	892	989
Employés contractuels	141	149	213	272	245
Nombre d'agences	110	115	119	120	126
DAB & GAB	142	152	155	160	166





LES RATIOS

en MD	2010	2011	2012	2013	2014
Ratio de liquidité	118,69%	143,31%	103,51%	106,00%	110,00%
Ratio de solvabilité	14,07%	14,19%	14,33%	13,23%	13,11%
Créances brutes / Dépôts	83,56%	78,47%	76,86%	79,64%	94,29%
ROA	1,33%	0,77%	0,71%	0,57%	1,06%
Rentabilité des Fonds Propres	18,50%	7,70%	7,43%	5,97%	10,72%
Résultat net par action	0,535	0,332	0,329	0,278	0,533



3. LES PERSPECTIVES SUR 3 ANS

Consolidation des acquis

- Consolider la séparation entre les lignes de métier Retail et Corporate en vue d'instaurer une véritable spécialisation au sein des entités et des ressources humaines de la Banque.
- Poursuivre la standardisation et l'industrialisation de l'activité Retail
- Transformer le pôle Corporate en véritable centre d'affaires
- Intensifier l'optimisation des processus et des ressources : reengineering des process, maîtrise de la segmentation du marché et consolidation des acquis commerciaux en termes de portefeuille clients et de parts de marché.

Mise en place de nouveaux métiers

- Direct Banking
- Private Banking
- Finance Islamique

L'ATB a procédé à :

- La mise en place progressive des structures dédiées à chacun de ces métiers
- L'allocation des ressources et des compétences spécifiques à chacun de ces métiers
- L'instauration d'une veille continue des évolutions réglementaires et techniques de chacun de ces métiers



AUDIT COMPLIANCE RISK MANAGEMENT



AUDIT



L'activité de l'Audit Interne et de l'Inspection durant l'année 2014 s'est inscrite dans le cadre de l'évaluation du «Dispositif de Contrôle Interne ».

Les travaux effectués se sont déroulés conformément au plan d'audit annuel, approuvé par le comité permanent d'audit interne et qui a prévu des missions pour les agences et des missions pour les process et le domaine informatique. La sécurité informatique, la continuité de l'activité, la gestion des accès, les mesures de secours et la protection des données personnelles ont été le focus des travaux de l'audit informatique. Des missions de suivi des rapports précédents ont été également effectuées.

Il importe de signaler que la couverture des agences auditées a dépassé le taux de 50%, contre 30% pour les exercices précédents, ceci grâce à des missions plus ciblées en fonction des risques observés.

A travers ces missions, la Direction Centrale de l'Audit & Inspection a pu mettre en relief et apprécier les différents risques auxquels la Banque est exposée et a également identifié des risques de contrepartie et des risques opérationnels.

Les résultats des rapports d'audit ont été communiqués au Comité Permanent d'Audit Interne qui s'est réuni 6 fois durant l'exercice écoulé.

En vue d'améliorer la qualité de l'Audit Interne et de développer les compétences professionnelles des auditeurs, un accord de coopération a été établi entre la Banque et le Group Internal Audit de la Société Mère qui vise à échanger les expériences et à mettre l'expertise du groupe au service de la Banque.



COMPLIANCE



L'Arab Tunisian Bank a poursuivi en 2014 la mise en œuvre, dans son périmètre, d'une démarche de bonne gouvernance et l'assise des principes définis au niveau du Groupe Arab Bank. La Direction de la Conformité a contribué par son action à l'identification et à la prévention des risques de non-conformité, au respect des sanctions et embargos financiers, à la validation des nouveaux services et produits, à la prévention des transactions frauduleuses susceptibles de dissimuler les origines du produit d'un crime ou les profits de la corruption, ainsi que de l'usage des fonds de la Banque pour commettre des actes terroristes ou d'autres formes de crime.

La Direction Compliance veille en permanence à l'analyse des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place des actions correctrices, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité au sein de la Banque.

Par ailleurs, l'environnement actuel dans lequel évolue la Banque l'a contrainte à affronter un nombre croissant de facteurs exogènes d'origine locale et /ou internationale et à mettre en œuvre une politique de maîtrise des risques toujours plus rigoureuse basée sur l'examen et l'amélioration du respect par la Banque des règles relatives à l'intégrité du métier bancaire.

Dans le même contexte de maîtrise des risques et en vue d'identifier et de remédier aux vulnérabilités particulières qui peuvent encore affecter la Banque, des mesures sont constamment entreprises pour se protéger du risque d'utilisation de ses fonds à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés.

En outre, le respect et la mise en conformité à la nouvelle réglementation FATCA ont engendré des besoins d'évolution structurants en termes de processus et de systèmes d'information et un impact sur l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, du Front Office au Reporting.

De nouvelles informations concernant les clients doivent être collectées et reportées vis un système d'information adéquat. Par ailleurs, les évolutions mises en place pour être conforme à FATCA ont nécessité une mobilisation soutenue de la part du Staff Compliance, l'apport d'expertises techniques et une coordination à grande échelle en prenant notamment en compte les contraintes juridiques locales.

Dans le même contexte, les nouvelles exigences réglementaires de plus en plus nombreuses auxquelles doit faire face la fonction Compliance ont nécessité la mise en œuvre de véritables projets de mise en conformité incluant :

- La mise en place de multiples outils professionnels,
- L'établissement de procédures spécifiques adaptées aux obligations réglementaires, aux risques encourus, aux dispositifs déployés et à la culture de la Banque,
- Des procédures et des moyens permettant d'atteindre les objectifs mentionnés et attestant d'une prise en compte réelle des problématiques de sécurité financière vis-à-vis du régulateur.

En veillant au respect d'un tel dispositif de conformité, l'Arab Tunisian Bank contribue à accroître un actif essentiel, à consolider la loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, de façon plus générale. L'intégrité des pratiques bancaires et financières concourt de façon décisive à la réputation de notre Banque.

RISK MANAGEMENT



RISK MANAGEMENT

L'ATB a depuis toujours axé sa stratégie de développement sur une parfaite gestion des risques inhérents à l'activité bancaire. C'est dans cette optique que notre Banque a été parmi les premières de la place à instaurer la direction du Risk Management et les processus y afférents. L'année 2014 a été marquée par d'importantes réalisations dans la gestion et la maîtrise de divers types de risques.

Dans le domaine des risques opérationnels, de liquidité et de taux

- Mise en place de la fonction "Correspondant Risque Opérationnel" au niveau des Directions du siège.
- Paramétrage et mise en exploitation d'un logiciel dédié au traitement des incidents opérationnels.
- Identification et analyse des risques inhérents à l'activité « teneur de marché » (Market Maker), au niveau du marché des changes.
- Revue des procédures au cours de 2014 du point de vue des risques.
- Préparation des rapports périodiques sur l'évolution de la liquidité de la Banque et la gestion du risque de liquidité.
- Préparation des rapports périodiques sur le suivi et la gestion du risque du taux d'intérêt.
- Réalisation d'une étude sur le nouveau ratio de liquidité LCR.
- Suivi de la mise en place des recommandations de la Direction Générale et du Comité des Risques relatives aux risques de crédit.

Dans le domaine de la continuité d'activité et la sécurité de l'information

- Projet services bancaires via internet
- Formation de l'équipe de la cellule risques informatiques
- Préparation des rapports périodiques relatifs aux incidents informatiques.
- Pilotage de la mission d'audit de la sécurité informatique.
- Elaboration de la politique de la Banque en matière de la sécurité informatique.

Domaine Management du risque de crédit

- Suivi du respect des limites du point de vue concentration et répartition.
- Suivi du projet « classification automatique des créances ».
- Mise à jour et revue du système MRA en collaboration avec le groupe Arab Bank Plc.
- Revue du système CLM en collaboration avec le groupe Arab Bank Plc.
- Elaboration des limites sectorielles relatives au risque de crédit.

LA GOUVERNANCE DE L'ATB



LA GOUVERNANCE DE L'ATB

Leader en matière de gouvernance, l'Arab Tunisian Bank a été la première banque à mettre en place les structures et les outils de gestion nécessaires à la bonne gouvernance. L'organisation de la Banque s'articule autour de trois grands axes centraux à savoir le Conseil d'Administration, la direction générale et divers comités notamment le comité permanent d'audit interne, le comité exécutif de crédit et le comité des risques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres au total plus un conseiller. Conformément aux règles de bonne gouvernance telles que présentées par la circulaire n°2011-06 de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'Administration comprend parmi ses membres deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits porteurs.

Nombre de Sièges	Administrateurs	Représentants	Fonctions	Date de désignation	Date d'expiration
1	ARAB BANK PLC	Mme Randa SADIK	Présidente du Conseil d'Administration. Deputy chief executive officer	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
2		Mr Dawod EL GHOU	Chief financial officer	AGO 07/05/2015	AGO statuant sur l'exercice 2014
3		Mr Nasri MALHAME	Consultant	AGO 15/05/2014	AGO statuant sur l'exercice 2014
4		Mr Walid M. SAMHOURI	Vice-président senior de Crédit, région Afrique du Nord	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
5		Mr Naïm EL HUSSEINI	Responsable Retail du groupe Arab Bank	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
6		Mr Ghassen TARAIZI	Directeur /Contrôle financier	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
7	Ferid ABBES	lui-même	Vice-président du conseil Chef d'entreprises	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
8	Ridha ZERZERI	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
9	Yahia BAYAH	lui-même	Chef d'entreprises	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
10	Mohamed BEN SEDRINE	lui-même	Administrateur représentant les petits porteurs Chef d'entreprises	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
11	Mohamed ABOU HAMMOUR	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014
12	Brahim ANANE	lui-même	Administrateur indépendant Consultant	AGO 29/06/2012	AGO statuant sur l'exercice 2014

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale est organisée autour de deux grands pôles : un pôle Business et un pôle Support métiers. Chaque pôle est sous la responsabilité d'un directeur général adjoint qui assiste le Directeur Général. Les activités relatives au contrôle financier sont rattachées au Directeur Général, de même que les affaires relevant de l'aspect juridique, du risk management, de la conformité, de l'audit interne et des crédits.



LES COMITÉS

Les comités issus du Conseil d'Administration

Comité d'Audit Interne

Ce comité est chargé d'étudier les points relevés par les travaux du commissaire aux comptes et de l'Audit Interne. Il contrôle les rapports financiers périodiques et annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

Président : Mr Brahim Anane

Membres : Messieurs Daoud El Ghouli, Naim Elhusseini et Hamadi Ben Sedrine

Comité Exécutif de Crédit

Ce comité assure le contrôle de l'activité du financement de la Banque en veillant au respect du bon fonctionnement des conditions et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration en matière de politique de financement. Ce comité est également habilité à proposer des changements dans la politique de financement de la Banque.

Président : Mr Mohamed Ferid Ben Tanfous

Membres : Madame Randa Sadok, Messieurs Ferid Abbes et Walid Samhour

Comité des Risques

Ce comité est chargé de mettre en place une stratégie de tous les risques et fixe les limites d'exposition. Il analyse l'exposition de la Banque à tous les risques : crédits, marché, liquidité et opérationnel.

Président : Dr Mohamed Abou Hammour

Membres : Messieurs Ghassen Tarazi, Nasri Melhami et Ridha Zerzeri

Les comités internes à la Banque

Comité de Trésorerie

Ce comité se réunit quotidiennement. Il suit l'évolution des marchés monétaires et financiers, il prend connaissance des indicateurs d'activité de la Banque et décide des actions à mener en vue d'assurer la poursuite d'une gestion saine et continue de la trésorerie

Comité ALCO : Asset & Liability Committee

Ce comité veille à la bonne adéquation entre l'actif et le passif de la Banque. Le but étant d'assurer une gestion optimale des postes du bilan, de la liquidité et du refinancement

Comité Supérieur de Crédit

Ce comité statue sur les demandes de crédits : direct, investissement, consolidation, et de fonctionnement.

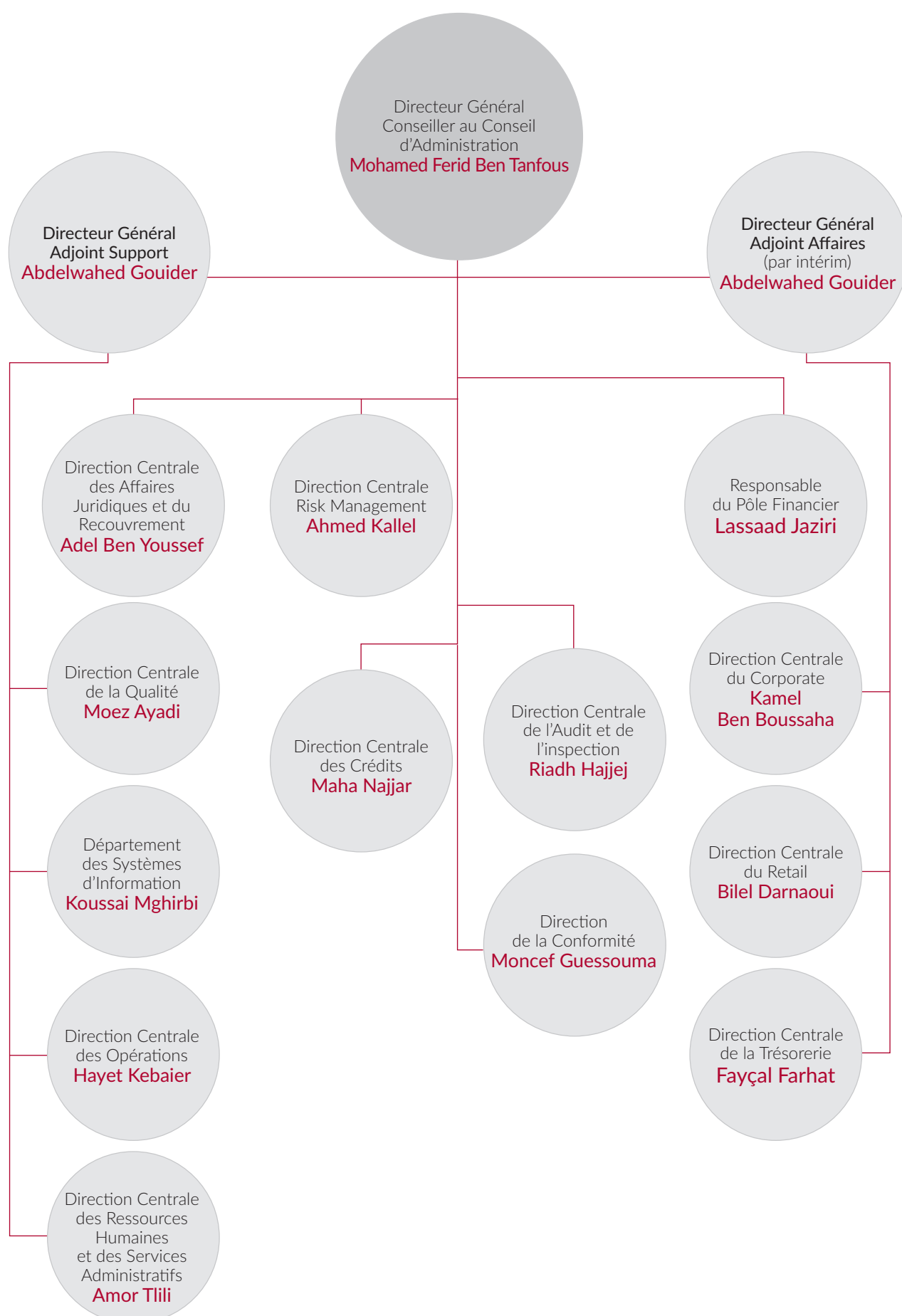
Comité de Recrutement et de Titularisation

Ce comité étudie les demandes d'emploi, il procède aux entretiens de recrutement puis soumet les dossiers à la direction générale pour la prise de décision selon les besoins et les structures de la Banque.

Comité d'Orientation de Conformité

Ce comité élabore un plan d'actions pour la mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de «compliance» et veille à la mise en place d'un dispositif de contrôle en vue d'assurer la conformité.

ORGANIGRAMME DE L'ATB



MARKETING COMMUNICATION QUALITÉ



MARKETING ET COMMUNICATION

1. MARKETING

Conformément à sa stratégie orientée client et à son organisation par métier, l'ATB a finalisé durant 2014 la mise en place de la Direction Marketing et Vente Directe, se dotant ainsi d'un atout supplémentaire à même de concrétiser son ambition d'être une banque proche de ses clients et à la hauteur de leur confiance.

Cette nouvelle organisation a permis de mobiliser les énergies vers la satisfaction du client par la mise en place de challenges et d'une nouvelle dynamique de service au niveau de la force de vente. C'est ainsi qu'a été lancée l'initiative « l'action du jour » qui dirige chaque jour notre force de vente vers une action à même de conforter la relation avec le client, le but étant de faire de l'ATB la Banque relationnelle de référence. Cette initiative a été renforcée par des actions de communication ciblées et une forte implication dans le coaching des équipes proches du client.

L'étude constance des comportements, attentes et satisfaction des clients a permis d'affiner davantage la segmentation de la clientèle pour une meilleure réponse aux besoins en délivrant un service innovant et de qualité.

Une analyse globale de notre offre a été entreprise donnant lieu à la mise à jour de notre offre conventionnée et à la refonte de la gamme de nos produits. Mobilisant notre culture de l'innovation, nous avons entrepris le développement de produits porteurs de valeur pour nos clients. Ces produits seront lancés durant 2015.

Engagée au service de ses clients de l'économie et de la société, l'ATB a poursuivi, durant 2014, son rôle de banque citoyenne à travers son soutien aux différentes activités culturelles, sportives et humanitaires. Le fait notable de cette activité est le soutien de jeunes artistes pour le parrainage de leurs expositions.

L'ATB a reconduit pour respectivement la 9^{ème} fois et la 6^{ème} fois les concours ATB Challenge et Mustapha Azzouz. Pour rappel, ces concours sont destinés, pour le 1^{er} aux jeunes porteurs de projet dans les domaines de l'art et la culture, les sciences et Technologie et le management, pour le 2^{ème} aux créateurs et écrivains spécialisés dans la littérature pour enfants.



2. COMMUNICATION

L'ATB a mis l'accent depuis plusieurs années sur la communication intra-entreprise afin de garantir à ses employés une totale implication et compréhension de la vie de la Banque. L'année 2014 a notamment été marquée par :

- La reconduction du grand jeu inter- agences « Epargne El Khir ». Cette 2^{ème} édition du challenge inter-agences a permis de motiver le personnel réseau et de booster l'épargne.
- Le lancement, en juin 2014, du « projet Hannibal ». Ce projet est une refonte de notre système d'exploitation à travers des transformations internes des processus commerciaux visant l'implantation d'une nouvelle approche plaçant le client au cœur des préoccupations de chacun. Une campagne de communication interne a été lancée afin de sensibiliser le personnel, de le rassurer et de l'impliquer dans les changements instaurés.
- La participation active à l'événement économique populaire national de l'année 2014 consistant en l'émission par le gouvernement d'un emprunt national. Outre l'implication opérationnelle dans la réalisation de cet événement, notre Banque a lancé une campagne interne et externe sur l'emprunt national afin d'inciter le maximum de citoyens à y souscrire.
- La consolidation de la diffusion du journal interne « Flash Infos », vecteur de la communication interne de la Banque. Ce support informe les employés sur l'actualité de la Banque ainsi que sur la vie des salariés



AMELIORATION DE LA QUALITE

Poursuivant son engagement dans le projet de transformation du modèle opérationnel de la Banque, pour assurer une meilleure disponibilité et réactivité, une conformité aux standards réglementaires & internes ainsi que la maîtrise des charges par la réduction des coûts de non Qualité, la Banque a accéléré le rythme des projets visant :

- La centralisation des opérations à faible valeur ajoutée au niveau du back office et la standardisation des processus afin de permettre aux agences de se focaliser sur les activités de vente et l'amélioration de la relation Client ;
- La maîtrise des processus de production par l'automatisation, la redéfinition des rôles et la responsabilisation des acteurs clés ;
- Le renforcement du contrôle par la mise en place du principe Maker-Checker et le pilotage par les Tableaux de Bords ;
- L'étendue de la couverture procédurale et la simplification par la publication de guides et manuels explicatifs à chaque mise en place d'un nouveau process ;
- L'accompagnement du changement.

En 2015, L'Arab Tunisian Bank,

- Poursuivra le développement des différents canaux de distribution : Internet Banking, Mobile Banking, Call Center et IVR ;
- Améliorera la qualité de service et adoptera le Management par la Qualité durant tout le cycle de vie du projet, de l'initialisation à la clôture ;
- Renforcera le système d'information.



BILAN SOCIAL



RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURE DES EFFECTIFS

L'effectif global de la Banque arrêté au 31/12/2014 totalise 1234 employés dont 989 permanents et 245 contractuels.

Comparé à l'année précédente, l'effectif permanent a connu une hausse de l'ordre de 10,9%, passant de 892 en 2013 à 989 en 2014. Le nombre du personnel contractuel a enregistré une baisse de 9,9% passant de 272 en 2013 à 245 en 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par la titularisation d'un certain nombre de personnel durant l'année 2014 et par les départs à la retraite.

RECRUTEMENT

Durant l'année 2014, l'A.T.B a recruté 71 employés. Ces nouvelles ressources, originaires de différentes régions, ont été recrutées et affectées à hauteur de :

28% pour les agences du grand Tunis
19,5% pour les agences de l'intérieur
52,5% pour les unités du siège

RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES SIÈGES CENTRAUX ET LE RÉSEAU

Le nombre de ressources permanentes allouées aux agences est passé de 494 en 2013 à 533 employés en 2014. De ce fait, la part de l'effectif du réseau représente 54 % de l'effectif global au 31/12/2014.

SOCIAL

Poursuivant comme à l'accoutumée sa politique de promotion sociale en faveur de ses employés, l'ATB a alloué pour l'année 2014 une enveloppe globale de crédits totalisant 2 470 MD en vue de satisfaire la totalité des demandes dans le cadre de la réglementation interne.

NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION RH

La Banque a acquis, en 2014, un système d'information permettant d'assurer une meilleure célérité dans le traitement des dossiers des frais médicaux.

FORMATION

En 2014, la Banque a mis en place un dispositif de formation dans tous les métiers déclinés en deux grands axes :

- Le développement commercial, dont l'objectif est de professionnaliser la démarche commerciale.
- Les compétences métiers : veiller et permettre à nos collaborateurs d'être en phase avec les évolutions de leurs métiers



ACTIVITÉ LOGISTIQUE ET MAINTENANCE

L'exercice 2014 a été marqué par l'ouverture de 6 nouvelles Agences selon le programme de renforcement du réseau de l'ATB, à savoir :

- Sousse Jawhara
- El Jem
- Ras Jebel
- M'ghira
- Menzel Bouzelfa
- Chenini Gabes

L'année a aussi été marquée par l'achèvement des travaux des nouvelles Agences et Box suivants :

- Agence Hamma Gabes
- Agence Zone Franche Bizerte
- Agence Marsa III
- Box Matmata
- Box Kasbah





AFFECTATION DU RÉSULTAT



AFFECTATION DU RESULTAT

DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 51 des statuts de l'ATB stipule :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du Capital social.
 - La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
 - Les réserves statutaires.
 - Toutes sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.
1. Un premier dividende de cinq pour cent 5% du montant libéré et non amorti des actions, sans qu'en cas d'insuffisance de bénéfices pour effectuer ce paiement il puisse être fait un précompte sur les résultats de l'exercice ultérieur.
 2. Le reliquat des bénéfices est distribué entre les Actionnaires à titre de dividendes supplémentaires.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvest exonéré disponible	Réserve pour Réinvest exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31.12.2013	100 000	128 904	10 000	4 219	27 000	146 760	2 790	18 400	7	(17 215)	45 025	465 890
Avant affectation												
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(18 180)						18 180	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2013												
Réserve pour réinvestissement					30 250	10 950					(41 200)	0
Dividendes											(22 000)	(22 000)
Résultats reportés									5		(5)	0
Modifications comptables								(17 215)		17 215		0
Résultat net 31.12.2014											53 311	53 311
Solde au 31.12.2014	100 000	128 904	10 000	4 219	39 070	157 710	2 790	1 185	12	0	53 311	497 201
Avant affectation												
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(13 690)						13 690	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2013												
Réserve pour réinvestissement					44 000	10 950					(44 000)	0
Dividendes											(23 000)	(23 000)
Résultats reportés									1		(1)	0
Solde au 31.12.2014	100 000	128 904	10 000	4 219	25 380	201 710	2 790	1 185	13	0	0	474 201
Après affectation												

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31-12-2014
AVRIL 2015

54

RAPPORT GENERAL
ATB

58

RAPPORT SPECIAL
ATB

62

ETATS FINANCIERS
ATB

RAPPORT GÉNÉRAL ATB



ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 497 201 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 53 311 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. RAPPORT SUR LES VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que la balance des comptes issue du système d'information comptable ne répond pas aux conditions de fond et de forme prévues par les normes comptables pour permettre une remontée automatique de l'information à travers la piste d'audit.

Nos recommandations pour l'amélioration du système de contrôle interne de la Banque ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne adressés au Conseil d'Administration de la Banque.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI



Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI





Medical: Social Factors—
Over 65 Years Old, Up from 5% in 1930
Total Population 1920 / 1970 / 2010E
310MM

Mathematics Ranking 2009

1	USA
2	Japan
3	Finland
4	Sweden
5	Switzerland
6	Denmark
7	Canada
8	UK
9	France
10	Australia
11	Belgium
12	Germany
13	Italy
14	Spain
15	Portugal
16	Poland
17	Denmark
18	Sweden
19	Finland
20	Switzerland
21	Denmark
22	Canada
23	UK
24	France
25	Australia
26	Belgium
27	Germany
28	Italy
29	Spain
30	Portugal
31	Poland
32	Denmark
33	Sweden
34	Finland
35	Switzerland
36	Denmark
37	Canada
38	UK
39	France
40	Australia
41	Belgium
42	Germany
43	Italy
44	Spain
45	Portugal
46	Poland
47	Denmark
48	Sweden
49	Finland
50	Switzerland

USA Student Achievement Have Fallen

RAPPORT SPÉCIAL





Société inscrite à l'OECT
Membre de CPA International
9, Place Ibn Hafs
Mutuelle ville 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : 00 216 71 282 730 / Fax. :
00 216 71 289 827
E-mail : gac.audit@gnet.tn



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel
Les Berges du lac 1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477
E-mail : fmbz@kpmg.com.tn



ARAB TUNISIAN BANK

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS- EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS CONCLUES EN 2014

L'ATB a souscrit au cours de l'exercice 2014 des obligations émises par l'ATL, dans laquelle elle détient 32,62% du capital, pour un montant de 4 000 KDT. Les intérêts constatés à ce titre au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 169 KDT.

L'Arab Tunisian Bank a conclu deux conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATD SICAR », en vertu desquelles elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 31 000 KDT et l'autre fonds pur 4 500 KDT.

En contrepartie, la société « ATD SICAR » perçoit une commission annuelle hors taxes de 1% l'an prélevée sur la base de la Valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice.

En plus de cette commission, la « ATD SICAR » perçoit une commission de performance égale à 10% du montant des plus-values et des produits des placements encaissés par l'ATB.

En dehors de ces conventions, votre Conseil d'Administration ne nous a avisé d'aucune autre convention rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2014 à 3 000 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 230 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Dans le cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue avec l'ATD SICAR (dans laquelle l'ATB détient 41,14%) et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15.04.2014, les fonds gérés par l'ATD SICAR pour le compte de l'ATB s'élèvent au 31.12.2014 à 232 180 KDT. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2014 s'élève à 3 896 KDT TTC.

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31/12/2014 à 20 350 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 339 KDT.

SICAVs et Fonds communs de placement

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec les SICAVs et Fonds Communs de Placement auxquels elle est liée, les rémunérations revenant à l'ATB se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Base de rémunération
FCP IRADETT 20	11,68%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets, avec un plafond annuel de 7 KDT par an
FCP IRADETT 50	13,13%	
FCP IRADETT 100	20,81%	
FCP IRADETT CEA	17,70%	
FCP SALAMETT CAP	0,65%	
FCP SALAMETT PLUS	0,91%	
ARABIA SICAV	87,49%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT ainsi qu'une commission de placement sur toutes souscriptions encaissées et stabilisées pendant une période supérieure à trois mois. La valeur de cette commission est de 0,2% du volume net des transactions et ce au prorata temporis
SANADETT SICAV	0,05%	
AXIS TRESORERIE SICAV	0,59%	L'ATB perçoit au titre de sa fonction de dépositaire une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,56%	

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements de la Banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit



un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration du 24 novembre 2011. Chacun d'eux reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction.
- Le Président et membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

LIBELLE	Direction générale		Directeur général adjoint		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	1 666	97	258	22	32		347	
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
Total rémunérations	1 666	97	258	22	32	0	347	0

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI

Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2014



64

BILAN

67

ETAT DES FLUX DE
TRÉSORERIE

65

ETAT DES ENGAGEMENTS

68

NOTES AUX ÉTATS
FINANCIERS

66

ETAT DE RÉSULTAT

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31,12,2014	31,12,2013
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	94 670	111 580
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	175 881	485 481
Créances sur la clientèle	3	3 116 562	2 689 979
Portefeuille-titres commercial	4	1 096 332	1 079 183
Portefeuille d'investissement	5	405 352	368 310
Valeurs immobilisées	6	64 155	59 083
Autres actifs	7	83 320	71 573
TOTAL ACTIF		5 036 272	4 865 189
PASSIF			
Banque centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	766 639	469 564
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 555 265	3 712 899
Emprunts et ressources spéciales	10	149 395	167 862
Autres passifs	11	67 772	48 974
TOTAL PASSIF		4 539 071	4 399 299
CAPITAUX PROPRES	12		
Capital		100 000	100 000
Réserves		343 878	338 073
Résultats reportés		12	7
Modifications comptables		-	(17 215)
Résultat de l'exercice		53 311	45 025
TOTAL CAPITAUX PROPRES		497 201	465 890
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 036 272	4 865 189

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (Unité : en 1000 DT)

	31,12,2014	31,12,2013
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	310 931	246 618
Crédits documentaires	344 720	207 485
Actifs donnés en garantie	627 000	260 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 282 651	714 103
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	270 170	375 659
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	274 538	380 027
ENGAGEMENTS REÇUS		
GARANTIES REÇUES	1 023 490	1 009 155

ETAT DE RÉSULTAT

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	15	207 009	184 864
Commissions (en produits)	16	46 629	42 560
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	66 984	61 773
Revenus du portefeuille d'investissement	18	15 364	13 866
Total produits d'exploitation bancaire		335 986	303 063
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	19	153 523	128 423
Commissions encourues		8 793	7 976
Total charges d'exploitation bancaire		162 316	136 399
PRODUIT NET BANCAIRE		173 670	166 664
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(13 020)	(22 614)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(3 534)	(3 509)
Autres produits d'exploitation		105	101
Frais de Personnel	22	(59 419)	(54 074)
Charges générales d'exploitation	23	(31 901)	(28 818)
Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations		(10 805)	(10 073)
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 096	47 675
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		760	-287
Impôt sur les bénéfices		(2 545)	(2 363)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 311	45 025
RESULTAT NET DE LA PERIODE		53 311	45 025
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			(17 215)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		53 311	27 810

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		541 926	519 494
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(145 165)	(337 909)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(11 669)	(54 360)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-910	(233 253)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(166 928)	165 152
Titres de placement		3 784	(200 207)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(53 372)	(46 258)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(78 472)	(33 176)
Impôt sur les sociétés		(1 421)	1 754
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		87 773	(218 763)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		14 655	12 394
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(41 738)	(65 179)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(13 477)	(8 736)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(40 560)	(61 521)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(10 675)	25 757
Dividendes versés		(22 000)	(22 000)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(40 189)	(3 757)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-43	-209
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		6 981	(284 250)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		125 345	409 595
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	24	132 326	125 345

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014

1.REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2014, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999 ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2.METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

● Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

● Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La Banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

● Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31,12,2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la circulaire de la Banque Centrale de



Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

● Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

● Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a procédé à la comptabilisation, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la Banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels

du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2013.

Pour les besoins du calcul du taux de migration, la Banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.

- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2014 sur la même proportion en 2013. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.

Par ailleurs la Banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire : les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

● **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

● **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la Banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

● **Le portefeuille-titres commercial**

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;



● Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la Banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autre part les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change est prise en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	2%
Immeuble hors exploitation	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel de transport	20%
Matériel de sécurité & coffre	%5
Matériel informatique	20%
Logiciels	20%
Œuvres d'art	10%
A. A & Installations	10%



3. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars (1000 DT = 1 KDT)

3,1 ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 94 670 KDT au 31 décembre 2014 contre 111 580 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 16 910 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Caisse	28 171	31 088
Compte courant BCT	66 474	80 438
I B S Transport de fonds	-	31
Compte courant postal	21	19
Traveller's Chèques	4	4
Total	94 670	111 580

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 175 881 KDT au 31 décembre 2014 contre 485 481 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 309 600 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
DAV auprès des banques	75 607	103 339
Prêts BCT	-	123 344
Prêts interbancaires	24 000	7 500
Prêts en devises	23 353	202 104
Prêts accordés aux établissements financiers	45 420	41 189
C.C.ste de leasing	7 459	7 868
Créances rattachées	42	137
Total	175 881	485 481



Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
DAV auprès des banques	75 607	-	-	-	75 607
Prêts BCT	-	-	-	-	-
Prêts interbancaires	24 000	-	-	-	24 000
Prêts en devises	12 058	11 295	-	-	23 353
Prêts accordés aux établissements financiers	988	44 432	-	-	45 420
C.C.ste de leasing	7 459	-	-	-	7 459
Créances rattachées	42	-	-	-	42
Total	120 154	55 727	-	-	175 881





Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2014 un solde net de 3 116 562 KDT contre 2 689 979KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 426 583 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Comptes ordinaires débiteurs	407 942	385 233
Portefeuille escompte	296 850	251 374
Crédits à la clientèle non échus	2 298 700	1 960 379
Créances douteuses et litigieuses	152 314	168 317
Produits à recevoir	14 919	11 166
Produits perçus d'avance	(6 072)	(3 850)
Créances impayées	150 952	152 898
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 315 605	2 925 517
Avances sur placements à terme	33 098	23 536
Créances rattachées sur avances placements à terme	3 032	7 320
Autres valeurs à imputer	(67)	(15)
Autres créances	527	483
Total autres créances	36 590	31 324
Total brut des créances sur la clientèle	3 352 195	2 956 841
A déduire couverture :		
Agios réservés	(46 591)	(48 511)
Provisions	(189 042)	(218 351)
Total Provisions et agios	(235 633)	(266 862)
Total net des créances sur la clientèle	3 116 562	2 689 979



Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	373 977	33 965	407 942
Portefeuille Escompte	296 785	65	296 850
Créances sur la clientèle non échues	2 253 232	45 468	2 298 700
Créances douteuses et litigieuses	-	152 314	152 314
Produits à recevoir	14 514	405	14 919
Produits perçus d'avance	(6 072)	-	(6 072)
Créances impayées	107 679	43 273	150 952
Total engagement bilan	3 040 115	275 490	3 315 605
Engagements hors bilan	781 856	467	782 323
Total engagement brut	3 821 971	275 957	4 097 928
Agios réservés	(2 640)	(43 951)	(46 591)
Provisions	(18 283)	(170 759)	(189 042)
Total agios réservés et provisions	(20 923)	(214 710)	(235 633)
Total engagement net	3 801 048	61 247	3 862 295

Au cours de l'exercice 2014, la Banque a procédé à la radiation de certaines créances dont le détail se présente comme suit :

Désignation	31,12,2014
Total engagement	42 690
Provisions sur créances	(36 360)
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3 ans	(1 424)
Agios réservés	(4 906)
Total	0

Note 4 : Portefeuille-titres commercial.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 096 332 KDT au 31 décembre 2014, contre 1 079 183 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 17 149 KDT.

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Bons de Trésor	1 070 266	1 060 518
Décotes	(3 422)	(4 309)
Primes	6 456	3 312
Créances et dettes rattachées	23 032	19 662
Total	1 096 332	1 079 183



Ventilation du Portefeuille-titres commercial par devise :

Désignation	Dinar	Devises	Total
Bons de Trésor	903 605	166 661	1 070 266
Décotes	(2 806)	(616)	(3 422)
Primes	4 661	1 795	6 456
Créances et dettes rattachées	19 008	4 024	23 032
Total	924 468	171 864	1 096 332

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

1- Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2014 à 405 352 KDT contre 368 310 KDT à fin 2013, soit une augmentation nette de 37 042 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Titres d'investissement	117 778	101 158
SICAR Fonds gérés	243 665	222 297
Parts dans les entreprises liées	29 966	29 966
Titres de participations	25 167	21 416
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	10 989	11 690
Total brut du portefeuille d'investissement	429 195	388 157
Provisions	(19 147)	(15 613)
Plus-value réservées	(4 696)	(4 235)
Total provisions et plus-value réservées	(23 843)	(19 848)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	405 352	368 310

2-Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Désignation	Valeur brute 31,12,13	Créances rattachées 31,12,13	Total 31,12,13	Acquisition	Cession	Valeur brute 31,12,14	Créances rattachées 31,12,14	Total 31,12,14	Provision & Agios 2013	Dotations	Reprise	Provision & Agios 2014	VCN 31,12,14
Titres d'investissement	101 158	2 627	103 785	34 000	17 380	117 778	3 400	121 178	-	-	-	0	121 178
SICAR Fonds gérés	222 297	4 828	227 125	35 500	14 132	243 665	2 894	246 559	9 122	3 787	0	12 909	233 650
Titres de participations	21 416	-	21 416	4 251	500	25 167	0	25 167	3 489	311	544	3 256	21 911
Parts dans les entreprises liées	29 966	-	29 966	0	0	29 966	0	29 966	1 372	0	19	1 353	28 613
Participation en rétrocession	1 630	4 235	5 865	0	0	1 630	4 695	6 325	5 865	460	0	6 325	0
Total	376 467	11 690	388 157	73 751	32 012	418 206	10 989	429 195	19 848	4 558	563	23 843	405 352



3- Titres d'investissement

Les titres d'investissement ont totalisé un montant brut de 117 778 KDT au 31 décembre 2014, et sont composés comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'obligations souscrites
AMEN BANK 2006	600	20 000
AMEN BANK SUB 2010	2 566	35 000
AMEN BANK 2011/1	1 400	20 000
ATL 2009/2	1 600	40 000
ATL 2010	1 000	50 000
ATL 2010/2	1 350	22 500
ATTIJARI BANK	571	10 000
ATTIJARI LEASING	1 000	10 000
BH 2009	2 307	30 000
BTE 2010	2 580	43 000
BTE 2011	5 000	50 000
BNA 2011	5 000	50 000
CIL SUB/08	1 000	10 000
CIL 2010/2	300	15 000
CIL 2011/1	800	20 000
FCC BIAT 1	1 646	5 000
FCC BIAT 2	2 928	5 500
UNIFACTOR	600	15 000
UIB 2011	1 400	20 000
TUNISIE LEASING 2011/1	1 200	30 000
TUNISIE LEASING 2011/2	1 200	30 000
TUNISIE LEASING SUB	560	14 000
STB 2011	3 571	50 000
ATL 2011	5 000	50 000
ATL 2012-1	2 400	40 000
TSIE LEASING 2012-1	1 200	20 000
BTK 2012-1	2 400	40 000
CDC2012	10 000	-
CIL 2012	1 200	15 000
TUNISIE LEASING SUB 2013	2 400	30 000
EL WIFACK LEASING	2 400	30 000
BH	5 999	70 000
AIL	1 600	20 000
TUNISIE LEASING 2013-1	1 600	20 000
UNIFACTOR 2013	2 400	30 000
ATL 2013/2	5 000	50 000
ATL 2014/2	4 000	40 000
Emprunt National	30 000	300 000
Total	117 778	



4- SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 243 665 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31/12/2014
Fonds ATD SICAR	232 182	2 654	234 836	10 143
Fonds CHALLENGE SICAR	9 125	173	9 298	2 303
Fonds STB SICAR	180	48	228	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	1	929	283
Fonds SENED SICAR	1 250	18	1 268	-
Total	243 665	2 894	246 559	12 909

5- Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 29 966 KDT au 31 décembre 2014. Les participations de la Banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions	Dividendes 2014
AFC	290	240 000	30,00%	-	45
ARABIA SICAV	6 764	82 340	87,49%	1 345	63
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	126
ATI	2 314	347 745	30,11%	-	0
ATL	17 530	8 154 021	32,62%	-	1 631
ATS	9	896	12,80%	9	-
CODIS	306	3 059	13,90%	-	-
SANADET SICAV	90	900	0,05%	-	4
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,59%	-	7
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,56%	-	-
SARI	66	659	2,00%	-	3
UNIFACTOR	1 047	209 243	6,97%	-	52
IRADET 20	70	7 000	11,68%	-	2
IRADETT 50	70	7 000	13,13%	-	1
IRADETT100	70	7 000	20,81%	-	1
IRADETT CEA	70	7 000	17,70%	-	2
SALAMETT CAP	70	7 000	0,91%	-	0
SALAMETT PLUS	70	7 000	1,65%	-	3
Total	29 966			1 353	1 940



6- Titres de participation

Les titres de participation ont totalisé un montant brut de 25 167 KDT au 31 décembre 2014. Les participations de la Banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention	Provisions
STICODEVAM	127	29 427	3,33%	0
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	0
COTUNACE	222	2 485	1,15%	0
STE MON TUNISIE	231	4 279	8,56%	0
SODINO SICAR	700	70 000	1,46%	256
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	0
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	0
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	0
TUNIS-RE	654	89 386	0,60%	0
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	89
I B S	400	235 567	16,90%	0
SEDATS	100	1 000	12,52%	100
SIBTEL	208	2 741	5,44%	0
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	0
STPI	500	5 000	12,50%	0
SWIFT	5	9	0,01%	0
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	73
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	10,00%	0
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	9,39%	223
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	231
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	72
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	2 000	2 000	20,25%	580
FCPR INTECH	1 500	2 000	8,70%	562
FCPR ATID FUND	1 000	1 000	15,15%	59
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	0
FCPR MAX ESPOIR	1 000	1 000	16,14%	0
FCPR CAPITAL EASE FUND	200	2 000	24,91%	1
FCP FINA 60	10	10		0
FINAOSICAV	250	2 500		0
FCP "CAPITALISATION ET GARANTIE "	2 000	2 000	5,00%	0
Visa INC	470	9 580		0
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Medenine	70	700	14,00%	0
SAGES CAPITAL	100	10 000	22,22%	100
FCPR "ALTER MED"	3 187	1 500	11,09%	543
FCPR "TDF 2"	2 000	200	20,83%	0
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	0
Total	25 167			3 256



7- Participations en rétrocession

Les participations en rétrocession ont totalisé un montant brut de 1 630 KDT au 31 décembre 2014. Les participations de la Banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Créances rattachées	Provisions au 31/12/2014	Plus-value courue et réservée	Pourcentage de détention
SHTS	662	66 250	2065	662	2065	6,22%
SMALT INVESTMENT	100	1 000	261	100	261	4,76%
PRIMAVERA	395	3 945	1363	395	1363	5,0%
BIFECTA	250	25 000	618	250	618	18,52%
STE EX TOURISTIQUE	87	875	190	87	190	4,21%
FLAMINGO BEACH	135	13 500	199	135	199	16,56%
Total	1 630		4 696	1 630	4 696	

Note 6 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2014 à 64 155 KDT contre 59 083KDT au 31 décembre 2013,

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31,12,13	Acquisition	Cession	VB au 31,12,14	Amortissements cumulés au 31,12,2014	Reprises 2014	V Nette au 31,12,14
Terrains	5 011	-	35	4 976	-	-	4 976
Immeubles	23 361	2 277	313	25 325	12 517	125	12 933
Matériel et Mobilier	6 513	802	0	7 315	4 471	-	2 844
Matériel informatique	25 665	5 595	752	30 508	23 141	746	8 113
Matériel roulant	7 414	3 292	1347	9 359	6 379	1339	4 319
Matériel de sécurité	4 072	133	-	4 205	1 686	-	2 519
Logiciels informatiques	16 412	1 600	-	18 012	14 273	-	3 739
AAI	39 432	4 732	1	44 163	26 021	-	18 142
Autres Immobilisations	9 140	197	2 703	6 634	64	-	6 570
Total	137 020	18 628	5 151	150 497	88 552	2 210	64 155

Note 7 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève fin 2014 à 83 320 KDT contre 71 573 KDT fin 2013, détaillé comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Comptes d'attente	66 598	55 001
Crédits & Avances aux Personnels	16 970	16 107
Impôts Actif	3 889	4 402
Charges à répartir	608	557
Stocks Imprimés & Fournitures	548	682
Crédits pris en charge par l'Etat	338	355
Provisions sur autres actifs	(5 631)	(5 531)
Total	83 320	71 573

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 608 KDT au 31 décembre 2014 contre un montant de 557KDT à fin 2013, soit une augmentation de 51 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-13	Résorption exercice 2014	Résorptions cumulées Déc-14	V.Nette Déc 2014
Autres charges à répartir	1 193	397	188	585	608
Total	1 193	397	188	585	608

3,2 PASSIF

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 469 564KDT au 31 décembre 2013 à 766 639 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Emprunts	763 316	461 594
Dépôts à vue	3 088	7 859
Dettes rattachées	233	109
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	766 639	469 564



Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts	752 021	11 295	-	-	763 316
Dépôts à vue	3 088	-	-	-	3 088
Dettes rattachées	233	-	-	-	233
Autres dépôts à affecter	2	-	-	-	2
Total	755 344	11 295	-	-	766 639

Note 9 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 555 265 KDT au 31 décembre 2014 contre 3 712 899KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Dépôts à vue	1 305 000	1 431 299
Dépôts à terme	1 360 898	1 489 525
Comptes d'épargne	731 874	658 367
Autres sommes dues à la clientèle	142 942	121 577
Dettes rattachées	14 551	12 131
Total	3 555 265	3 712 899

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 305 000	-	-	-	1 305 000
Dépôts à terme	899 251	354 148	107 499	-	1 360 898
Comptes d'épargne	731 874	-	-	-	731 874
Autres sommes dues à la clientèle	142 942	-	-	-	142 942
Dettes rattachées	2 236	6 876	5 439	-	14 551
Total	3 081 303	361 024	112 938	-	3 555 265

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 149 395 KDT au 31 décembre 2014 contre 167 862 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 18 467 KDT.

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Emprunt obligataire	68 454	75 968
Lignes de crédit extérieures	76 062	86 597
Dotation FONAPRA	1 478	1 618
Dotation FOPRODI	290	290
Intérêts courus	3 111	3 389
Total	149 395	167 862

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire	-	16 694	15 125	36 635	68 454
Lignes de crédit extérieures	24 862	7 402	26 062	17 736	76 062
Dotation FONAPRA	1 478	-	-	-	1 478
Dotation FOPRODI	290	-	-	-	290
Intérêts courus	3 111	-	-	-	3 111
Total	29 741	24 096	41 187	54 371	149 395

Note 11 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2014 à 67 772 KDT contre 48 974KDT à fin 2013, soit une augmentation de 18 798 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31,12,2014	31,12,2013
Frais liés au Personnel	15 828	14 456
Divers frais à payer	9 365	7 761
Impôts Passifs	12 206	13 023
Provisions pour risques et charges	3 386	3 367
Comptes d'attente	26 987	10 367
Total	67 772	48 974



3,3 CAPITAUX PROPRES

Note 12 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2014, le Capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une Valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2014 ont atteint 497 201 KDT fin 2014 contre 465 890 KDT fin 2013, soit une augmentation de 31 311 KDT ainsi détaillée :

(EN KDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonérés disponible	Réserve pour réinvest exonérés indisponible	Réserve à régime spécial	Fond pour risques généraux	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31,12,2013 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	27 000	146 760	2 790	18 400	7	(17 215)	45 025	465 890
Réserves à régime spécial devenues disponibles					(18 180)						18 180	0
Affectations des bénéfices non réparties au 31,12,2013												
- Réserve pour réinvestissement					30 250	10 950					(41 200)	0
-Dividendes											(22 000)	(22 000)
-Résultats reportés									5		(5)	0
Modifications comptables								(17 215)		17 215		0
Résultat net 31,12,2014											53 311	53 311
Solde au 31,12,2014	100 000	128 904	10 000	4 219	39 070	157 710	2 790	1 185	12	0	53 311	497 201

3,4 - ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 207 009 KDT au cours de l'Exercice 2014 contre un montant de 184 864KDT au cours de l'Exercice 2013.

Désignation	2014	2013
Intérêts sur crédit CT & MLT	169 261	147 289
Intérêts sur comptes courants débiteurs	37 414	28 855
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 950	8 345
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	(5 616)	374
Total	207 009	184 864

Note 16 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 46 629 KDT au cours de l'Exercice 2014 contre un montant de 42 560 KDT au cours de l'Exercice 2013 :

Désignation	2014	2013
Commissions sur comptes et moyens de paiement	25 529	22 954
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la Banque	8 641	8 715
Récupérations et autres commissions	10 131	8 162
Commissions sur opérations internationales	2 328	2 729
Total	46 629	42 560

Note 17 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 984 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 61 773 KDT au cours de l'exercice 2013.

Désignation	2014	2013
Produits sur Bons de Trésor	56 650	40 636
Décote sur titres de transactions	(1 238)	-827
Prime sur titres de transactions	3 142	10 308
Gains sur portefeuille-titres commercial	58 554	50 117
Profit/ Perte sur opérations de change	1 429	1 115
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	15 089	52 209
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(8 088)	(41 668)
Gains sur opérations financières	8 430	11 656
Total	66 984	61 773

Note 18 : Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 15 364 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 13 866 KDT au cours de l'exercice 2013, soit une augmentation de 1 498 KDT :

Désignation	2014	2013
Produits de valeurs mobilières	9 132	7 491
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 232	6 375
Total	15 364	13 866



Note 19 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 153 523 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 128 423 KDT au cours de l'exercice 2013.

Désignation	2014	2013
Intérêts sur dépôts à terme	77 428	62 250
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	30 270	27 684
Intérêts sur comptes d'épargne	24 261	18 867
Intérêts sur dépôts à vue	14 896	12 591
Intérêts sur ressources spéciales et emprunt obligataire	6 668	7 031
Total	153 523	128 423

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 13 020 KDT au cours de 2014 contre un montant de 22 614KDT au cours de 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	2014	2013
Dotations aux provisions sur créances et passifs	29 235	28 846
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	747	1 633
Dotations/reprises aux provisions collectives	(710)	3 129
Frais et pertes sur créances	42 605	2 343
Reprises sur provisions	(58 857)	(13 337)
Total	13 020	22 614

Note 21 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 534 KDT au cours de 2014 contre un montant de 3 509KDT au cours de 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	2014	2013
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 142	4 352
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(608)	(843)
Total	3 534	3 509

Note 22 : Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 59 419 KDT au cours de l'Exercice 2014 contre un montant de 54 074 KDT au cours de l'Exercice 2013, soit une augmentation de 5 345 KDT.

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 31 901 KDT à fin de l'exercice 2014 contre un montant de 28 818 KDT à fin de l'exercice 2013, soit une augmentation de 3 083 KDT.

3,5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 24 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2014 un solde de 132 326 KDT contre un solde de 125 345 KDT au 31 décembre 2013 et se détaillant ainsi :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Avoirs en caisses et créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(195 884)	(99 359)
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	385 462	284 457
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(57 252)	(59 752)
Total	132 326	125 345

3,6 AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 25 : Réinvestissements exonérés :

Au titre du résultat de l'exercice 2014, la Banque a procédé à un réinvestissement exonéré dans les fonds SICAR pour un montant de 44 000 KDT. Elle a bénéficié, en conséquence de la déduction, de la charge d'impôt sur les sociétés à hauteur de 15 396 KDT conformément aux dispositions de l'article 39 du code d'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Ledit avantage est toutefois subordonné à l'emploi du montant du réinvestissement dans des projets éligibles et ce au plus tard le 31 décembre 2017 conformément à la loi n° : 88-92 du 02 août 1988 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. A défaut, la Banque sera appelée à payer le montant de l'impôt sur les sociétés dû, augmenté des pénalités y afférentes.

Note 26 : Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la Banque incluent le Président du Conseil d'Administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Exercice 2014	Exercice 2013
Avantages à court terme	2 302	2 372
Avantages de retraite	-	-
Indemnité de cessation de fonction	-	-
Paieement en actions	-	-
Total	2 302	2 372



Note 27 : Transactions avec les parties liées

- L'encours total au 31,12,2014 des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 142 451 KDT et se détaille comme suit :

Groupes d'affaires des administrateurs	Engagement Bilan	Engagement Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	80 003	12 271	92 274
Groupe BEN SEDRINE	4 461	10	4 471
Groupe ABBES	4 243	7 730	11 973
Groupe RIDHA ZERZERI	32 450	75	32 525
Groupe BRAHIM ANANE	1 208	-	1 208
Total	122 365	20 086	142 451

- L'encours total au 31,12,2014 des engagements du Directeur Général Adjoint s'élève à 106 KDT.
- L'encours total au 31,12,2014 des engagements sur les entreprises liées s'élève à 22 752 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	7459
CODIS	10 589
Arab Tunisian Lease	3 081
ATD SICAR	1 567
Arab Financial Consultant	51
SANADETT	5
Total	22 752

- L'encours total des emprunts obligataires au 31,12,2014 sur les entreprises liées s'élève à 23 350 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	Montant
UNIFACTOR	3 000
Arab Tunisian Lease	20 350
Total	23 350

- L'encours au 31,12,2014 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	Montant
Prêts et comptes courants	23 588
Emprunts et comptes courants	(31 837)

- L'ATB a conclu en 2014 avec Arab Tunisian Développement SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, deux nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque d'un montant respectif de 31 000 KDT et 4 500 KDT, portant le montant total des fonds débloqués de 210 234 KDT à 232 180 KDT au 31,12,2014.

L'ATD SICAR perçoit au titre des deux conventions les rémunérations suivantes :

- Une rémunération annuelle hors taxe de 1% prélevée sur la base de la Valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction des autres frais et commissions ;
 - Une commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par le fonds.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 87,49% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de SANADETT SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,05% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de SANADETT SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 1 KDT.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 20, dans lequel elle détient 11,68% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 20, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
 - L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 50, dans lequel elle détient 13,13% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 50, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de



gestion de FCP et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT 100, dans lequel elle détient 20,81% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT 100, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement IRADETT CEA, dans lequel elle détient 17,70% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP IRADETT CEA, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT CAP, dans lequel elle détient 0,65% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT CAP, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement SALAMETT PLUS, fonds appartenant au groupe ATB et dans lequel elle détient 0,91% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP SALAMETT PLUS, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une commission égale à 0,1% HT des actifs nets, sans toutefois dépasser 7 KDT par an.
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte du Fonds Commun de Placement Axis Capital Prudent, fonds appartenant au groupe ATB et dans laquelle cette dernière détient 0,56% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, d'assurer pour le compte de FCP l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier

la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de FCP, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de FCP et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.

- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Axis Trésorerie SICAV, société appartenant au groupe ATB et dans lequel cette dernière détient 0,59% du capital au 31,12,2014. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds d'Axis Trésorerie SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios réglementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des achats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises dans les PV lors des réunions relatives aux comités de gestion de la SICAV et du suivi quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 6 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV et SANADETT SICAV, gérées par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31,12,2014, rétrocèdera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0,2% sur le volume net quotidien des transactions.





1200.65

569

100.05

25601.0

8600.23

LE GROUPE ATB



LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATB

RAPPORT
ANNUEL
2014

Le groupe ATB est composé de diverses sociétés opérant notamment dans le secteur financier :

Société	Activité	Capital mD (au 31/12/2014)
ARAB TUNISIAN LEASE ATL	Financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers	25.000
ARAB TUNISIAN INVEST ATI SICAF	Gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières	5,775
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT ATD SICAR	Participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les ZDR	2,187
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS AFC	Intermédiation en Bourse	4.000
UNION DE FACTORING UNIFACTOR	Financement et recouvrement de créances	15.000
COMPUTER DISTRIBUTION CODIS	Commercialisation en gros de matériels informatiques et autres produits : ordinateurs , accessoires, fournitures..	2,200
ARABIA SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille en valeurs mobilières de type mixte	6.078
SANADETT SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	207.069
AXIS TRESORERIE SICAV	Constitution et gestion d'un portefeuille de valeur mobilière de type obligataire	34,936
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	Fonds commun de placement de type mixte	11,314
FCP IRADETT 20	Fonds commun de placement de type mixte	669
FCP IRADETT 50	Fonds commun de placement de type mixte	648
FCP IRADETT 100	Fonds commun de placement 100% actions	529
FCP IRADETT CEA	Fonds commun de placement de type mixte	575
FCP SALAMETT PLUS	Fonds commun de placement de type obligataire	7,819
FCP SALAMETT CAP	Fonds commun de placement de type obligataire	14,147

INDICATEURS CLÉS 2014

En Milliers de Dinars	Total Bilan		Capitaux Propres		Chiffre d'Affaires		Résultat Net	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
ARAB TUNISIAN BANK «ATB»	4 865 189	5 036 272	465 890	497 201	303 063	335 986	27 810	53 311
ARAB TUNISIAN LEASE «ATL»	411 898	434 886	71 321	71 187	37 904	36 262	6 524	4 866
ARAB TUNISIAN INVEST «ATI SICAF»	7 236	7 599	6 647	7 207	396	879	7	560
ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT «ATD SICAR»	258 851	285 907	10 768	12 897	4 665	5 277	2 253	2 435
ARAB FINANCIAL CONSULTANTS «AFC»	9 593	6 859	4 610	4 835	2 177	2 493	322	367
UNION DE FACTORING UNIFACTOR	108 345	124 605	19 718	21 846	9 883	12 230	2 377	2 911
COMPUTER DISTRIBUTION «CODIS»	14 501	14 449	2 786	3 312	18 870	20 265	519	525
ARABIA SICAV	6 467	6 287	6 245	6 186	169	202	-454	59
SANADETT SICAV	205 203	216 082	205 003	215 708	11 073	11 066	9 442	9 413
AXIS TRESORERIE SICAV	30 812	36 201	30 744	36 137	1 499	1 430	1 130	1 107
AXIS CAPITAL PRUDENT	12 889	11 314	14 396	12 804	512	486	-686	985
IRADETT 20	688	687	686	685	27	29	-2	24
IRADETT 50	730	662	724	660	25	29	-32	46
IRADETT 100	575	539	573	536	20	21	-26	49
IRADETT CEA	509	589	479	588	13	18	-32	45
SALAMETT PLUS	7 046	8 118	7 033	8 105	398	310	257	330
SALAMETT CAP	11 283	14 650	11 263	14 631	612	459	466	362

LES RESULTATS DU GROUPE

Les états financiers annuel du groupe ARAB TUNISIAN BANK résultent de la consolidation des états financiers de la société mère ATB et de ses filiales, en l'occurrence les entreprises sur lesquelles la Banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable .

Dans le cadre de cette consolidation, les états financiers de l'ATB et l'ATD SICAR font l'objet d'une intégration globale alors que les états financiers des autres sociétés du groupe font l'objet d'une intégration suivant la méthode de mise en équivalence.

L'ATD SICAR a clôturé l'exercice 2014 avec un bénéfice de 2,435 MD contre 2,253 MD en 2013, ce qui lui a permis d'atteindre un niveau de fonds propres de 12,8 MD et de distribuer à ses actionnaires un dividende au taux de 14%.

Les états financiers consolidés du Groupe ATB au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 font apparaître un total bilan de 5 070, 8 MD et un bénéfice consolidé de 55,2 MD.

Le chiffre d'affaires du groupe a clôturé l'exercice 2014 à 333,4 MD contre 302,6 MD en 2013 enregistrant une croissance de 10,2%, les charges d'exploitation ont subi une augmentation de 18% pour atteindre 157 MD à fin 2014 contre 133 MD l'année précédente .

En dépit de l'accroissement des charges d'exploitation, le Produit Net du groupe s'est inscrit à la hausse et affiche au 31-12-2014 un montant de 175,7MD contre 169,1 MD au 31-12-2013.

Au terme de l'année 2014, le ROE s'élève à 10,6% contre 9,82% à fin 2013 . Les capitaux propres se sont établis à 520,7 MD à fin 2014 contre 487,6 MD à fin 2013. Le total des actifs a progressé de 3,7% par rapport à la même période de l'année précédente pour afficher 5 070,8 MD.

Les ressources du groupe ATB sont principalement constituées de dépôts de la clientèle qui ont atteint 3 526 MD au 31-12-2014 contre 3 675 MD au 31 décembre 2013, enregistrant une baisse de 4% ; ces dépôts représentent 77,6% du total du passif du groupe.

Avec un niveau de 3 121 MD à fin 2014, le volume des créances sur la clientèle représente 61% du total des actifs du groupe.

Au 31 décembre 2014, le ROA du groupe s'est établi à 1,08% alors que le coefficient d'exploitation a atteint 59,5%.



PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL

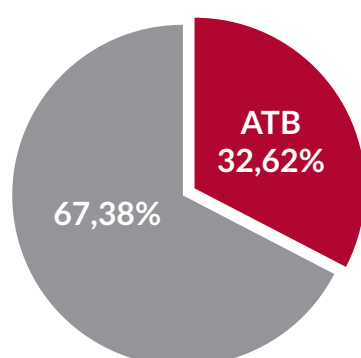
Capital & Actionnariat

Capital social : 25.000 MD (Milliers de dinars)

Nombre d'actions : 25.000.000 d'actions

Valeur nominale : 1 DT

Répartition du capital : 31/12/2014



Activité de l'ATL

L'Arab Tunisian Lease "ATL" est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en Leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'A.T.L a été créée fin 1993 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank et de la Banque Nationale Agricole. Elle a été la quatrième société de Leasing opérationnelle en Tunisie, après Tunisie Leasing, l'Union Tunisienne de Leasing et la Compagnie Internationale de Leasing.

L'activité l'ATL couvre tous les secteurs économiques (industrie, services, agriculture, nouvelles technologies). Elle intervient sur tout le territoire avec un réseau de 10 agences implantées dans les grandes villes du pays, ce qui lui a permis de se positionner en tant que deuxième opérateur sur le marché.

Principaux indicateurs

	2012	2013	2014 DEF
Capital (en MD)	25 000	25 000	25 000
Cours de l'action (DT)	3,290	2,396	2,679
Bénéfices (en MD)	4 607	6 524	6 098
Nombre d'actions	25.000.000	25.000.000	25.000.000
Bénéfices /action	0,184	0,261	0,244
Dividendes (DT)	0,200	0,200	0,200
PER	15,40	9,18	10,98
Dividend Yield	6,08%	8,34%	7,47%



ARAB TUNISIAN INVEST- ATI SICAF

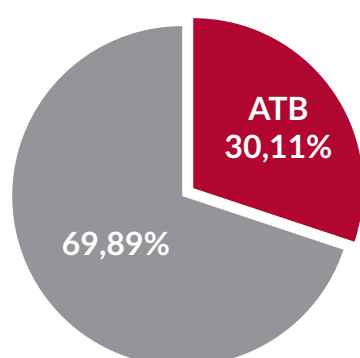
Capital & Actionnariat

Capital social : 5,775 MD (Milliers de dinars)

Nombre d'actions : 1,155.000 actions

Valeur nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2014



Activité de L'ATI SICAF

L'Arab Tunisian Invest SICAF a été créée en Mai 1994, elle opère dans le secteur financier. En sa qualité de société d'investissement à capital fixe, l'ATI SICAF a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres. Au 31/12/2014, le portefeuille de l'ATI SICAF est composé à hauteur de 45% de placements boursiers, 37% en participations financières et 13% en placements monétaires.

Principaux indicateurs

	2012	2013	2014
Capital (MD)	5,775	5,775	5,775
Bénéfices (MD)	19	7	560
Nombre d'actions	1,155.000	1,155.000	1,155.000
Bénéfices / action (DT)	0,017	0,005	0,485
Dividende par action (DT)	0,400	0	0,450



ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT - ATD SICAR

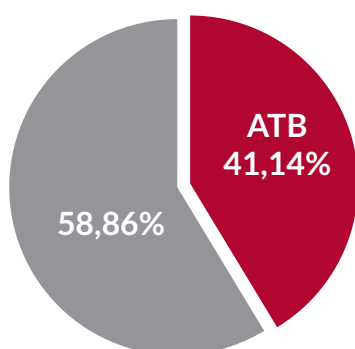
Capital & Actionnariat

Capital social : 2,187 MD (Milliers de dinars)

Nombre d'actions : 218,750

Valeur nominale : 10 DT

Répartition du capital : 31/12/2014



Activité de L'ATD SICAR

L'Arab Tunisian Développement SICAR a été créée le 23 Mars 2001 et a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession au renforcement des fonds propres des entreprises notamment celles implantées dans les zones de développement régional. Depuis sa création jusqu'au 31/12/2014, l'ATD a financé 247 entreprises pour une enveloppe globale de 195 MD dont 125 MD investis dans les zones de développement régional. Ces financements ont concerné l'ensemble des secteurs d'activité avec une prédominance du secteur de l'industrie.

Principaux indicateurs

	2012	2013	2014
Capital (en MD)	2 187	2 187	2187
Bénéfices (en MD)	1 743	2 253	2435
Nombre d'actions	218 750	218 750	218750
Bénéfices / action (DT)	7,969	10,300	11,134
Dividende par action (DT)	1,400	1,400	1,400



ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC

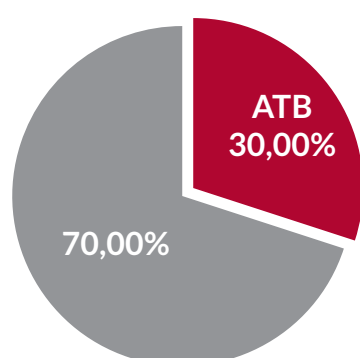
Capital & Actionnariat

Capital social : 4.000 MD (Milliers de dinars)

Nombre d'actions : 800.000 actions

Valeur nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2014



Activité de l'AFC

L'Arab Financial Consultants est un intermédiaire en bourse créé en 1985 à l'initiative de l'Arab Tunisian Bank.

L'AFC offre une large gamme de services financiers aux investisseurs (Particuliers, Entreprises et Institutionnels), à savoir :

- L'Intermédiation en bourse
- La Gestion d'une gamme diversifiée de produits de placements collectifs, Sicav, et de Fonds Communs de Placements.
- Le Conseil et l'Analyse financière : Evaluation, conseil et introduction en bourse des entreprises ainsi que l'émission régulière d'emprunts obligataires pour le compte de sociétés privées.

Au cours de l'exercice 2014, l'AFC a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves portant le capital de 1 MD à 4 MD.

Principaux indicateurs

	2012	2013	2014
Capital (en MD)	1.000	1.000	4.000
Bénéfices (en MD)	419	322	367
Nombre d'actions	200.000	200.000	800.000
Bénéfice /Action (DT)	2,094	1,613	0,458
Dividende par action (DT)	0,750	0,750	AGO non encore tenue



UNION DE FACTORING - UNIFACTOR

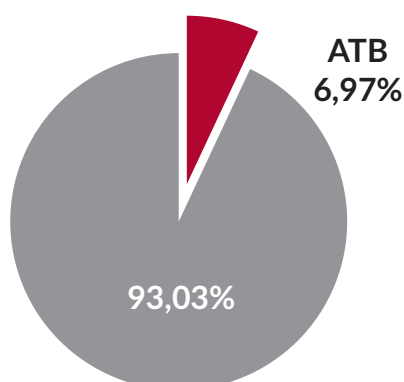
Capital & Actionnariat

Capital social : 15.000 MD (Milliers de dinars)

Nombre d'actions : 3.000.000 d'actions

Valeur nominale : 5 DT

Répartition du capital : 31/12/2014



Activité de L'UNIFACTOR

L'Union de Factoring est un établissement de crédit créé en Avril 2000 à l'initiative de l'ATB, la BNA et l'AMEN BANK : c'est un établissement financier d'affacturage, affilié au réseau international FCI (Factor Chain International = la Chaîne Internationale de Factoring) pour le développement de ses services à l'international. L'activité d'UNIFACTOR consiste en une offre complète d'externalisation du poste client à savoir le financement et la garantie de ce poste ainsi que sa gestion courante et son suivi.

Principaux indicateurs

	2012	2013	2014
Capital (en MD)	15 000	15 000	15 000
Bénéfices (en MD)	2 166	2 377	2 911
Nombre d'actions	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Bénéfice /Actions (DT)	0,722	0,792	0,970
Dividende par action (DT)	0,150	0,250	AGO non encore tenue



COMPOSITEUR DISTRIBUTION - CODIS

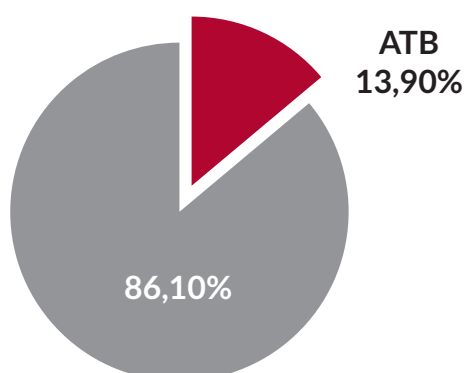
Capital & Actionnariat

Capital social : 2,200 MD (Milliers de dinars)

Nombre d'actions : 22.000 actions

Valeur nominale : 100 D

Répartition du capital : 31/12/2014



Activité de CODIS

Créé en 1998, CODIS est un fournisseur leader de solutions d'infrastructure e-business (Serveurs, Stockage, PC, Imprimantes, Internet Security Systems solutions ...) pour les professionnels du marché de l'informatique.

CODIS est l'un des principaux acteurs du marché de l'Informatique en Tunisie et ce, grâce à l'offre innovante d'un large éventail de produits et de services à forte valeur ajoutée (intégration, formation, logistique, marketing...).

CODIS dispose d'un large réseau de partenaires couvrant tout le territoire tunisien ainsi que la Libye et l'Afrique francophone avec plus de 20 pays.

Principaux indicateurs

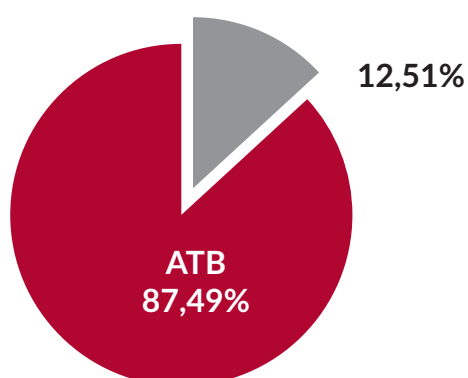
	2012	2013	2014
Capital (en MD)	1,200	2,200	2,200
Bénéfices (en MD)	127	519	525
Nombre d'actions	12.000	22.000	22.000
Bénéfices / action (DT)	10,614	23,631	23,885
Dividende par action (DT)	-	-	AGO non encore tenue



ARABIA SICAV

Capital & Actionnariat

Capital social : 6 078 MD
Nombre d'actions : 94 115
Valeur nominale : 100 DT
Répartition du capital : 31/12/2014



Activité de l'ARABIA SICAV

Créée en 1994 à l'initiative de l'ATB et l'AFC, Arabia Sicav est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie mixte de type « dynamique ». Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières, composé principalement d'actions cotées en Bourse. Le reliquat est placé en valeurs obligataires et monétaires afin d'optimiser la liquidité de la SICAV et la régularité de l'évolution de la valeur liquidative.

Principaux indicateurs

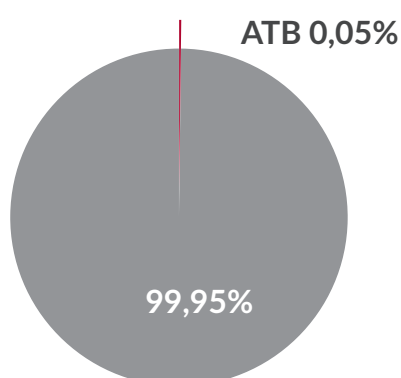
	2012	2013	2014
Capital (en MD) (variable)	6 662	6 173	6 078
Bénéfices (en MD)	-333	-454	59
Valeur liquidative	70,891	65,858	65,730
Nombre d'actions	94 910	94 824	94 115
Bénéfices / action (DT)	-	-	0,627
Dividende par action (DT)	0,702	0,763	1,147
Rendement	-4,66%	-6,11%	0,96%



SANADETT SICAV

Capital & Actionnariat

Capital social : 207 069 MD
Nombre d'actions : 1,988.084
Valeur nominale : 100 DT
Répartition du capital : 31/12/2014



Activité de SANADETT SICAV

Sanadett Sicav, S.A créée en 2000, est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille investi en valeurs mobilières principalement en emprunts d'Etat et en obligations privées.

Principaux indicateurs

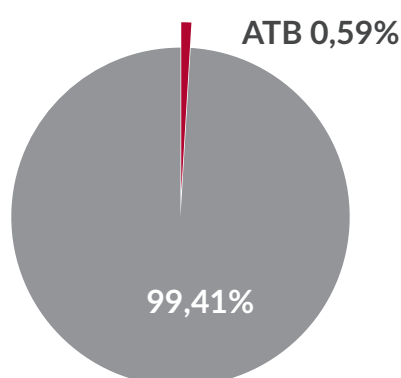
	2012	2013	2014
Capital (en MD) (variable)	233 188	197 248	207 069
Bénéfices (en MD)	8932	9 442	9 413
Nombre d'actions	2 240 895	1 894 191	1 988 084
Valeur liquidative (DT)	107,262	108,227	108,500
Bénéfices / action (DT)	3,986	4,985	4,735
Dividende par action (DT)	3,201	4,094	4,345
Rendement	3,140%	3,88%	4,03%



AXIS TRESORERIE SICAV

Capital & Actionnariat

Capital social : 34 936 MD
Nombre d'actions : 338,222
Valeur nominale : 100 DT
Répartition du capital : 31/12/2014



Activité d'AXIS TRESORERIE SICAV

Créée en 2003 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable de type obligataire. Son portefeuille est composé exclusivement de titres de créances émis ou garantis par l'Etat, d'obligations émises par appel public à l'épargne ou garanties par l'Etat, de tout titre de créance à court terme négociable sur les marchés qui relèvent de la BCT ainsi que de dépôts auprès des établissements bancaires de la place.

Principaux indicateurs

	2012	2013	2014
Capital (en MD) (variable)	34 846	29 704	34 936
Résultat net (en MD)	1 131	1 130	1 107
Nombre d'actions	337 557	287 800	338 222
Valeur liquidative (DT)	106,623	106,823	106,845
Bénéfices / action (DT)	3,351	3,928	3,274
Dividende par action (DT)	3,393	3,612	AGO non encore tenue
Rendement	2,96%	3,37%	3,40%



AXIS CAPITAL PRUDENT

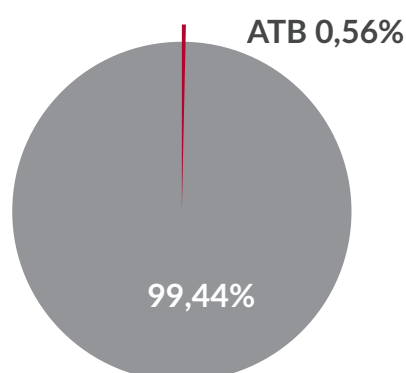
Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 11 314 MD

Nombre de parts : 5 371 parts

Valeur nominale : 1 000 DT

Répartition : 31/12/2014



Objet

Créé en février 2004 à l'initiative de l'ATB, AFC et AXIS GESTION, Axis Capital Prudent est un fonds commun de placement de type mixte qui investit aussi bien en titres à revenu fixe (bons du trésor, obligations..) qu'en actions de sociétés cotées à la Bourse de Tunis. La proportion des actions ne dépasse pas les 35% du total de l'actif.

Principaux indicateurs

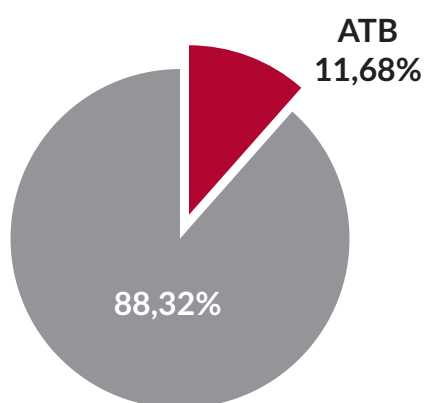
	2012	2013	2014
Montant du fonds (en MD) (variable)	15 285	12 889	11 314
Résultat net (en MD)	557	-686	985
Valeur liquidative (DT)	2 308,851	2 210,686	2 383,944
Bénéfices / part (DT)	77,043	-	183,368
Nombre de parts	7 236	6 512	5371
Rendement	3,56%	-4,25%	7,84%



IRADETT 20

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 669 MD
Nombre de parts : 59 943 parts
Valeur nominale : 10 DT
Répartition : 31/12/2014



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET 20 est un fonds commun de placement de distribution de type mixte à portefeuille prudent (à dominante obligations) : 20% en actions et 80% en obligations.

Principaux indicateurs

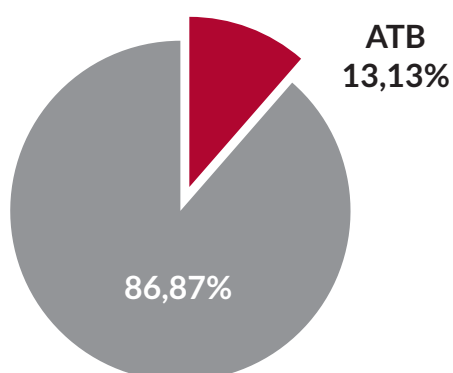
	2012	2013	2014
Montant du fonds (en MD)	688	671	669
Résultat net (en MD)	5	-2	24
Valeur liquidative (DT)	11,554	11,298	11,425
Nombre de parts	60 749	60 749	59 943
Bénéfices / part (DT)	0,087	-	0,395
Dividende unitaire (DT)	0,226	0,226	0,268
Rendement	0,92%	-0,26%	3,29%



IRADETT 50

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 648 MD
Nombre de parts : 53 301 parts
Valeur nominale : 10 DT
Répartition : 31/12/2014



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET 50 est un fonds commun de placement de type mixte équilibré à hauteur de 50% en obligations et 50% en actions.

Principaux indicateurs

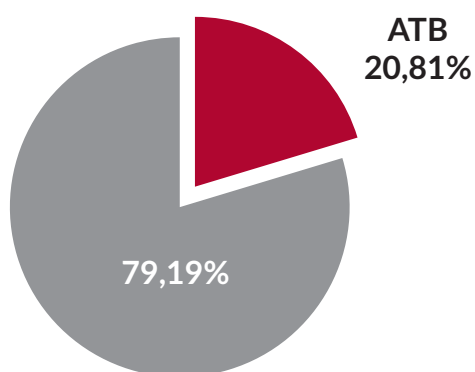
	2012	2013	2014
Montant du fonds (en MD)	791	714	648
Résultat net (en MD)	-6	-32	46
Valeur liquidative (DT)	12,465	11,802	12,387
Nombre de parts	64 161	61 331	53 301
Bénéfices / part (DT)	-	-	0,868
Dividende unitaire (DT)	0,138	0,152	0,230
Rendement	-0,28%	-4,21%	6,24%



IRADETT 100

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 530 MD
Nombre de parts : 33 635 parts
Valeur nominale : 10 DT
Répartition : 31/12/2014



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET 100 est un fonds commun de placement de type dynamique 100 % en actions.

Principaux indicateurs

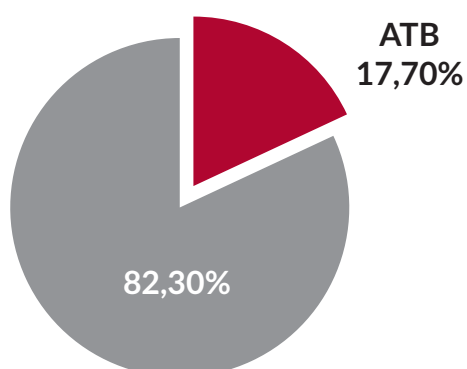
	2012	2013	2014
Montant du fonds (en MD)	602	568	530
Résultat net (en MD)	-56	-26	49
Valeur liquidative (DT)	15,46	14,778	15,957
Nombre de parts	38 824	38 773	33 635
Bénéfices / part (DT)	-	-	1,467
Dividende unitaire (DT)	-	-	0,205
Rendement	-7,88%	-4,41%	8,8%



IRADETT CEA

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 575 MD
Nombre de parts : 39 559 parts
Valeur nominale : 10 DT
Répartition : 31/12/2014



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, IRADET CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions et ce, conformément à la réglementation en vigueur : min 80% en actions et le reste en BTA.

Principaux indicateurs

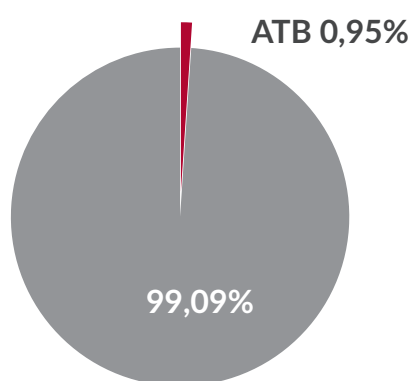
	2012	2013	2014
Montant du fonds (en MD)	384	469	575
Résultat net (en MD)	-37	-32	44
Valeur liquidative (DT)	15,239	13,911	14,859
Nombre de parts	25 677	34 425	39 559
Bénéfices / part (DT)	-	-	1,136
Dividende unitaire (DT)	0,266	0,273	0,331
Rendement	-8,20%	-6,97%	8,78%



SALAMETT PLUS

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 7819 MD
Nombre de parts : 769 837 parts
Valeur nominale : 10 DT
Répartition : 31/12/2014



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

Principaux indicateurs

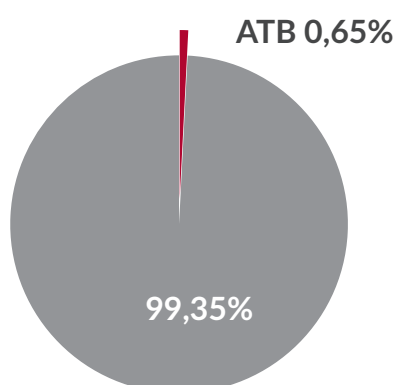
	2012	2013	2014
Montant du fonds (en MD)	10 034	6 789	7 819
Résultat net (en MD)	312	330	257
Valeur liquidative (DT)	10,459	10,515	10,528
Nombre de parts	989 158	668 854	769 837
Bénéfices / part (DT)	0,315	0,494	0,334
Dividende unitaire (DT)	0,314	0,365	0,371
Rendement	3,24%	3,54%	3,59%



SALAMETT CAP

Montant et structure du fonds

Montant du fonds : 14 147 MD
Nombre de parts : 1 082 905 parts
Valeur nominale : 10 DT
Répartition : 31/12/2014



Objet

Créé en 2006 à l'initiative de l'ATB et de l'AFC, SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation donc sans distribution de dividendes.

Principaux indicateurs

	2012	2013	2014
Montant du fonds(en MD)	15 394	10 900	14 147
Résultat net (en MD)	498	466	362
Valeur liquidative (DT)	12,613	13,040	13,511
Nombre de parts	1 256 776	863 680	1 082 905
Bénéfices / part (DT)	0,396	0,540	0,334
Rendement	3,01%	3,39%	3,61%

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



GROUPE ATB

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU TITRE DE L'EXERCICE 2014
AVRIL 2015

116

RAPPORT GENERAL
GROUPE ATB

120

ETATS FINANCIERS
GROUPE ATB

RAPPORT GENERAL GROUPE ATB



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Messieurs les Actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 520 709 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 55 195 KDT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus indiquée, nous attirons votre attention que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation, et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du groupe, ne sont pas audités.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 27 Avril 2015

Les commissaires aux comptes

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI

Pour le Consortium
FMBZ KPMG / CMC DFK
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI



360 6.537 6.350 20.7540 0.650
030 8.060 6.537 87.6000 6.350 4.5740
340 7.580 5.476 38.6580 6.537 2.3240
830 6.806 47.06 70.6500 5.476
5.084 4.708 75.7050 47.06 4.4200
6.068 4.708 34.7050 6.068 6.0340
6.0360
+EO IDGH IDGH LSIVK IDGH EJ-EO
030 0.650 807.5 24.7050 807.5 86.560
540 807.5 540.5 47.0540 0.607 57.030
540 0.607 0.650 6760.70 0.650 5.7540
560 540.5 34.7080 540.5 0.7540
EF EFF EFF EWP EFF -WEF
350 405.4 405.4 16.0680 405.4 8.7500
860 054.0 054.0 20.6500 054.0
230 767.6 767.6 1807.50 6.3810
610 760.7 760.7 62.3240 2.2100
280 5.407 5.407 72.2400 4.9870
710 5.407 5.407 74.3870 8.6350
400 5.407 18.8350 0.457 6.3260
870 0.457 3.5710
2591.4

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



AU 31 DECEMBRE 2014
AVRIL 2015

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31,12,2014	31,12,2013
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	94 676	111 580
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	160 591	459 990
Créances sur la clientèle	3	3 121 771	2 693 423
Portefeuille-titres commercial	4	1 134 910	1 132 308
Portefeuille d'investissement	5	322 531	278 858
Titres mis en équivalence	6	71 819	66 467
Valeurs immobilisées	7	69 859	64 932
Autres actifs	8	94 674	83 367
TOTAL ACTIF		5 070 831	4 890 925
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	766 639	469 564
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 526 003	3 674 884
Emprunts et ressources spéciales	11	188 100	204 025
Autres passifs	12	62 221	49 267
TOTAL PASSIF		4 542 963	4 397 740
CAPITAUX PROPRES	13		
Capital		100 000	100 000
Réserves groupe		365 514	356 876
Modifications comptables		-	(17 215)
Résultats consolidé de l'exercice		55 195	47 990
TOTAL CAPITAUX PROPRES		520 709	487 651
Part des minoritaires dans les réserves		5 497	4 053
Part des minoritaires dans le résultat		1 662	1 481
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		5 070 831	4 890 925

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (Unité : en 1000 DT)

	31,12,2014	31,12,2013
PASSIFS EVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	310 931	246 618
Crédits documentaires	344 720	207 485
Actifs donnés en garantie	627 000	260 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	1 282 651	714 103
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	270 170	375 659
Engagements sur titres	4 368	4 368
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	274 538	380 027
ENGAGEMENTS REÇUS		
GARANTIES REÇUES	1 023 490	1 009 155

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	14	206 134	184 864
Commissions (en produits)	15	48 098	43 309
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	66 894	61 731
Revenus du portefeuille d'investissement	17	12 294	12 699
Total produits d'exploitation bancaire		333 420	302 603
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	148 876	125 477
Commissions encourues		8 793	7 981
Total charges d'exploitation bancaire		157 669	133 458
PRODUIT NET BANCAIRE		175 751	169 145
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(13 022)	(22 614)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	(3 539)	(3 038)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 649	3 766
Autres produits d'exploitation		105	101
Frais de personnel		(60 521)	(55 175)
Charges générales d'exploitation		(32 592)	(29 468)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 608)	(10 630)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 223	52 087
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(826)	(282)
Impôt sur les bénéfices		(2 192)	(2 334)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		56 857	49 471
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		56 857	49 471
Part des minoritaires		1 662	1 481
RESULTAT NET DU GROUPE		55 195	47 990
Effets des modifications comptables (net d'impôts)		-	(17 215)
RESULTAT NET DU GROUPE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		55 195	30 775

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2014	Exercice 2013
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		541 391	515 910
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(141 217)	(334 829)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(49 684)	(92 375)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(5 644)	(237 056)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(128 913)	203 167
Titres de placement		(1 716)	(212 907)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(53 385)	(46 001)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(75 623)	(24 025)
Impôt sur les sociétés		(1 421)	1 754
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		83 788	(226 362)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		14 529	12 268
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(18 195)	(35 221)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(13 477)	(6 213)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(17 143)	(29 166)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'actions		-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		(7 514)	(7 514)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(35 390)	(17 064)
Dividendes versés		(21 874)	(21 874)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		(64 778)	(46 452)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(43)	(209)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		1 824	(302 189)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		213 261	515 450
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	215 085	213 261

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2014, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37), ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, la circulaire n° 2012-04 du 12 avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2.PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la Banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.



Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99,96%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,80%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30,77%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	43,24%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33,07%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,02%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	87,46%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	12,46%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,23%
Axis Prudent	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,20%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,33%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	19,95%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	22,77%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	17,69%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	17,42%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	41,60%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%

3.METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1. Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.



Les intérêts et agios réservés

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La Banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

3-2. Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31,12,2014, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001 et par la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : font partie de la classe 3, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : font partie de cette classe, les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

3-3. Provisions

Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement, sur le résultat de l'exercice 2014, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

La méthodologie adoptée par la Banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2008-2013.
- Pour les besoins du calcul du taux de migration, la Banque a exclu les engagements des relations ayant un lien avec la famille de l'ex-Président étant donné que leur classification est considérée comme un élément exceptionnel qui pourrait biaiser l'estimation.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2014. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2014 sur la même proportion en 2013. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- Par ailleurs la Banque a considéré le retraitement suivant afin d'éliminer les biais qui peuvent affecter la détermination du facteur scalaire : les consolidations effectuées dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été prises en compte à hauteur des échéances impayées uniquement.

L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.

Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a procédé à la comptabilisation, par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2014 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.



Ce taux est appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Provisions sur éléments d'actifs :

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la Banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

3-4. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

- Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la Banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.



- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession, dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain, sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autre part les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change est prise en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagé une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Immeuble & construction	2%
Immeuble hors exploitation	10%
Mobilier et matériels de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Matériel de sécurité & coffre	5%
Matériel informatique	20%
Logiciels	20%
Œuvres d'art	10%
A. A & Installations	10%



4. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnelle au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.



5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

6. ACTIF

Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 94 676 KDT au 31 décembre 2014 contre 111 580 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 16 904 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Caisse	28 177	31 088
Compte courant BCT	66 474	80 438
I B S Transport de fonds	-	31
Compte courant postal	21	19
Traveller's Chèques	4	4
Total	94 676	111 580

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 160 591 KDT au 31 décembre 2014 contre 459 990 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 299 399 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
DAV auprès des banques	46 345	65 324
Prêts BCT	-	123 344
Prêts interbancaire	24 000	7 500
Prêts en devises	23 353	202 104
Prêts accordés aux établissements financiers	45 420	41 189
C.C.ste de leasing	7 459	7 868
Autres créances	13 972	12 524
Créances rattachées	42	137
Total	160 591	459 990

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2014 un solde net de 3 121 771 KDT contre 2 693 423 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 428 348 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :



Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Comptes ordinaires débiteurs	407 942	385 233
Portefeuille escompte	296 850	251 374
Crédits à la clientèle non échus	2 298 700	1 960 379
Créances douteuses et litigieuses	152 314	168 317
Produits à recevoir	14 919	11 166
Produits perçus d'avance	(6 072)	(3 850)
Créances impayées	150 952	152 898
Total brut des crédits accordés à la clientèle	3 315 605	2 925 517
Avances sur placements à terme	33 098	23 536
Créances rattachées sur avances placements à terme	3 032	7 320
Autres valeurs à imputer	(67)	(15)
Autres créances	5 736	3 927
Total autres créances	41 799	34 768
Total brut des créances sur la clientèle	3 357 404	2 960 285
A déduire couverture :		
Agios réservés	(46 591)	(48 511)
Provisions	(189 042)	(218 351)
Total provisions et agios	(235 633)	(266 862)
Total net des créances sur la clientèle	3 121 771	2 693 423

Note 4: Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2014 à 1 134 910 KDT contre 1 132 308 KDT à fin 2013, soit une augmentation nette de 2 602 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Bons de Trésor	1 070 266	1 060 518
Décote	(3 422)	(4 309)
Primes	6 456	3 312
Titres de placement	38 578	53 125
Créances et dettes rattachées	23 032	19 662
Total	1 134 910	1 132 308

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 322 531 KDT au 31 décembre 2014 contre 278 858 au 31 décembre 2013, soit une augmentation nette de 43 673 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :



Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Titres d'investissement	117 778	101 158
SICAR Fonds gérés	11 484	12 062
Titres de participations	205 269	171 803
Participation en rétrocession	1 630	1 630
Créances rattachées	4 973	10 138
Total brut du portefeuille d'investissement	341 134	296 791
Provisions	(13 907)	(13 698)
Plus-value réservées	(4 696)	(4 235)
Total provisions et plus-value réservées	(18 603)	(17 933)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	322 531	278 858

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 71 819 KDT à la date du 31 décembre 2014 contre 66 467 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Titres ,A T L	24 073	24 182
Titres ,A T I	2 219	2 064
Titres ,A F C	1 601	1 540
Titres UNIFACTOR	2 625	2 371
Titres ,Arabia Sicav	5 410	5 421
Titres ,Sanadett Sicav	26 887	22 110
Titres ,Axis Trésorerie	444	450
Titres ,Axis Prudent	153	161
Titres CODIS	460	386
FCP IRADETT 20	91	192
FCP IRADETT 50	132	189
FCP IRADETT 100	122	132
FCP IRADETT CEA	104	107
FCP SALAMETT PLUS	1 412	1 374
FCP SALAMETT CAP	6 086	5 788
Total titres mis en équivalence	71 819	66 467



Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2014 à 69 859 KDT contre 64 932 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 4 927 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31,12,13	Acquisition	Cession	VB au 31,12,14	Amortissements cumulés au 31,12,2014	Reprises 2014	V Nette au 31,12,14
Terrains	5 011	-	35	4 976	-	-	4 976
Immeubles	25 645	2 277	313	27 609	12 670	125	15 064
Matériels et Mobiliers	6 692	962	-	7 654	4 567	-	3 087
Matériels informatiques	25 751	5 652	752	30 651	23 203	746	8 194
Matériels roulants	7 843	3 190	1 347	9 686	6 523	1 339	4 502
Matériels de sécurité	4 072	133	-	4 205	1 686	-	2 519
Logiciels informatiques	16 412	1 600	-	18 012	14 307	-	3 705
AAI	39 484	4 732	1	44 215	26 021	-	18 194
Autres Immobilisations	9 140	197	2 703	6 634	64	-	6 570
Ecart d'acquisition	3 253	0	205	3 048	-	-	3 048
Total	143 303	18 743	5 356	156 690	89 041	2 210	69 859

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à 94 674 KDT contre 83 367 KDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 11 307 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Crédits & avances aux Personnels	30 411	16 113
Impôts actif	3 889	6 437
Impôts différés actif	912	135
Stocks imprimés & fournitures	548	682
Charges à répartir	608	557
Comptes d'attente	63 599	64 619
Crédits pris en charge par l'Etat	338	355
Provision sur autres actifs	(5 631)	(5 531)
Total	94 674	83 367

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 608 KDT au 31 décembre 2014 contre un montant de 557 KDT à fin 2013, soit une augmentation de 51 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2013	Résorptions cumulées Déc-13	Résorption exercice 2014	Résorptions cumulées Déc-14	V.Nette Déc 2014
Autres charges à répartir	1 193	397	188	585	608
Total	1 193	397	188	585	608

7. PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 469 564 KDT au 31 décembre 2013 à 766 639 KDT au 31 décembre 2014.

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Dépôts à vue	3 088	7 859
Emprunts	763 316	461 594
Dettes rattachées	233	109
Autres dépôts à affecter	2	2
Total	766 639	469 564

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 3 526 003 KDT au 31 décembre 2014 contre 3 674 884 KDT au 31 décembre 2013.

Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Dépôts à vue	1 275 738	1 393 284
Dépôts à terme	1 360 898	1 489 525
Comptes d'épargne	731 874	658 367
Autres sommes dues à la clientèle	142 942	121 577
Dettes rattachées	14 551	12 131
Total	3 526 003	3 674 884

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 188 100 KDT au 31 décembre 2014 contre 204 025 KDT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 15 925 KDT.



Désignation	31,12,2014	31,12,2013
Dotation FOPRODI	290	290
Dotation FONAPRA	1 478	1 618
Lignes de crédit extérieures	76 062	86 597
Emprunt obligataire	68 454	75 968
Autres ressources	38 705	36 163
Intérêts courus	3 111	3 389
Total	188 100	204 025

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2014 à 62 221 KDT contre 49 267 KDT à fin 2013, soit une augmentation de 12 954 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31,12,2014	31,12,2013
Frais liés au personnel	16 275	14 645
Divers frais à payer	9 358	7 923
Impôts passifs	12 231	12 965
Provisions pour risques et charges	3 386	3 367
Comptes d'attente	20 971	10 367
Total	62 221	49 267

8. CAPITAUX PROPRES

Note 13: Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2014, le Capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 d'actions d'une Valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 527 868 KDT à fin 2014 contre 493 185 KDT à fin 2013, soit une augmentation de 34 683 KDT ainsi détaillée :



	Solde au 31,12,2014 , , , , , avant affectation	Solde au 31,12,2013 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	365 514	356 876
Modifications comptables	-	(17 215)
Résultat consolidé	55 195	47 990
Total capitaux propres groupe	520 709	487 651
Part des minoritaires dans les réserves	5 497	4 053
Part des minoritaires dans le résultat	1 662	1 481
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	527 868	493 185

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	55 311	348 395
Arab Tunisian Lease	1 378	7 796
Arab Tunisian Invest	110	302
Arab Tunisian Develop	-3 559	3 662
A F C	121	1 190
UNIFACTOR	347	1 276
Arabia Sicav	77	-1 428
Sanadett Sicav	1 067	1 927
Axis Trésorerie	14	230
Axis Prudent	3	121
FCP IRADETT 20	2	19
FCP IRADETT 50	2	60
FCP IRADETT 100	1	51
FCP IRADETT CEA	2	32
FCP SALAMETT PLUS	50	345
FCP SALAMETT CAP	196	1 455
CODIS	73	81
Total	55 195	365 514



9. ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 206 134 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 184 864 au cours de l'exercice 2013.

Désignation	2014	2013
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 950	8 345
Intérêts ,sur crédit CT & MLT	168 386	147 289
Intérêts ,sur comptes courants débiteurs	37 414	28 855
Profit / Perte vente et achat à terme devises	(5 616)	375
Total	206 134	184 864

Note 15: Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 48 098 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 43 309 KDT au cours de l'exercice 2013:

Désignation	2014	2013
Commissions sur comptes et moyens de paiement	25 529	22 954
Commissions sur opérations internationales	8 641	2 729
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la Banque	10 131	8 715
Récupérations et autres commissions	3 797	8 911
Total	48 098	43 309

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 66 894 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 61 731 KDT au cours de 2013.

Désignation	2014	2013
Produits sur bons de trésor	56 650	40 636
Décote sur titres de transactions	(1 238)	(827)
Prime sur titres de transactions	3 142	10 308
Produits sur placements	(90)	(42)
Gains sur portefeuille-titres commercial	58 464	50 075
Profit/ Perte sur opérations de change	1 429	1 115
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	15 089	52 209
Profit/ Perte sur positions de change à terme	(8 088)	(41 668)
Gains sur opérations financières	8 430	11 656
Total	66 894	61 731

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 294 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 12 699 KDT au cours de l'exercice 2013:

Désignation	2014	2013
Produits de valeurs mobilières	6 062	6 324
Produits sur participations en portage et fonds gérés	6 232	6 375
Total	12 294	12 699

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 148 876 KDT au cours de l'exercice 2014 contre un montant de 125 477 KDT au cours de 2013.

Désignation	2014	2013
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	30 270	27 684
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 668	7 031
Intérêts sur dépôts à terme	77 428	62 250
Intérêts sur comptes d'épargne	24 261	18 867
Intérêts sur dépôts à vue	10 249	9 645
Total	148 876	125 477

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 13 022 KDT au cours de 2014 contre un montant de 22 614 KDT au cours de 2013 se détaillant ainsi:

Désignation	2014	2013
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	29 237	28 846
Dotations aux provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 => 3ans	747	1 633
Dotations aux provisions collectives	(710)	3 129
Perte sur créances	42 605	2 343
Reprises provisions	(58 857) , ,	(13 337)
Total	13 022	22 614



Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 3 539 KDT au cours de 2014 contre un montant de 3 038 KDT au cours de 2013 se détaillant ainsi:

Désignation	2014	2013
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	4 147	3 881
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(608)	(843)
Total	3 539	3 038

10. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2014 un solde de 215 085 KDT contre un solde de 213 261 KDT au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

Désignation	2014	2013
Avoirs en caisses et ,créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	(195 884)	(99 359)
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	385 462	284 457
Titres des sociétés cotées et des sicav	82 759	87 915
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(57 252)	(59 752)
Total	215 085	213 261

LES RÉOLUTIONS DE L'AGO



RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2015

Première résolution

Après lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les Etats financiers tel qu'arrêtés au 31-12-2014 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 53 310 438,658 Dinars Tunisiens.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le Bénéfice réalisé au titre de l'exercice 2014 comme suit :

REPARTITION DES BENEFICES EXERCICE 2014	DTU
BENEFICE DE L'EXERCICE	53 310 438,658
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERE	44 000 000,000
RELIQUAT	9 310 438,658
REPORT A NOUVEAU	11 758,704
RESERVES DIPONIBLES	13 690 000,000
SOMMES A REPARTIR	23 012 197,362
RESERVE LEGALE (5%)	0,000
RESERVE A REGIME SPECIAL	0,000
DIVIDENDE A DISTRIBUER (23%) ,(dont 10 000,000 Dinars au titre des résultats reportés 2013 et 13 690 000 Dinars provenant ,des réserves de réinvestissements préalablement constituées et devenues disponibles)	23 000 000,000
REPORT A NOUVEAU 2014	12 197,362

Le dividende par action est fixé à 0,230 DTU, soit un total de 23 000 000 DTU à prélever sur les résultats reportés de 2013 à raison de 10 000,000 DTU et sur les Réserves de réinvestissements préalablement constituées devenues disponibles à hauteur de 13 690 000,000 DTU. Le reliquat soit 9 300 000,000 DTU sur le Bénéfice de l'exercice 2014.

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à compter du 14 mai 2015

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après lecture du rapport ,spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200 et 205 du code des sociétés commerciales , et les articles 29 et 23 de la loi n°65 de l'année 2001 en date du 10 juillet 2001 relative aux Etablissements de crédit, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la Banque et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la cooptation de Mr Dawod EL GHOUL en tant que membre du Conseil d'Administration en remplacement de Mme Samar EL MOLA et ce, pour un mandat allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2014.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle sa décision du 24 mai 2006 relative à la distribution d'un montant net (après impôt) de 25.000 dinars tunisiens pour chaque administrateur et conseiller au titre des jetons de présence relatif à l'exercice clos au 31-12-2014.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2014.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Conformément aux articles 19 et 20 des statuts de la Banque et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination et le renouvellement des administrateurs suivants ainsi que le renouvellement du mandat du conseiller auprès du Conseil d'Administration :

Administrateurs représentants l'Arab Bank PLC	Administrateurs tunisiens	Administrateurs représentant les petits porteurs
Mme Randa SADIK Mr Ghassen TARAZI Mr Walid M. SAMHOURI Mr Nasri MALHAME Mr Naim EL HUSSEINI Mr Dawod EL GHOUL	Mr Ferid ABBES Mr Ridha ZERZERI Mr Yahia Youssef BAYAH Administrateurs indépendants Mr Brahim ANANE Mr Mohamed ABOU HAMOUR	Mr Mohamed BEN SEDRINE Conseiller Mr Mohamed Ferid BEN TANFOUS

Les administrateurs et le conseiller ainsi nommés sont élus pour une durée de 3 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB et du rapport de gestion sur le groupe, et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés tels qu'arrêtés au 31-12-2014 et qui font ressortir un résultat comptable de la période de 55 195 000 dinars tunisiens.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été mentionnées dans les rapports des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la désignation des Cabinets « FMBZ KPMG » et « CMC DFK » en tant que commissaires aux comptes pour la période 2015-2016-2017.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente tous pouvoirs pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.



LE RÉSEAU ATB



AGENCE	Directeur de Zone/ Directeur d' Agence	TEL	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
SIEGE	Chaker JEDIDI	71 347 274	71 347 270	9 Rue H.Nouira -1001 Tunis	03/07/1989
AV.H.BOURGUIBA	Chaker JEDIDI	71 254 166	71 254 180	39 Rue H Bourguiba 1000 Tunis	11/11/2008
TUNIS CENTRE	Mohamed Tahar ABDELLATIF				
AL JAZIRA	Jamila FLISS	71 327 141	71 327 028	21 Rue El Jazira -1000 Tunis	31/12/1959
Bureau EZZITOUNA	Jamila FLISS	71 327 955	71 327 948	83 Rue Jemaa Ezzitouna- 1000 Tunis	16/07/2010
SIDI EL BECHIR	Jamila FLISS	71 333 631	71 333 651	Sidi El Bechir 1001-Tunis	31/12/2006
EL MORKADH	Koussay MESSEK	71 340 650	71 340 799	Angle Rue El Morkadh et Place des Chevaux -1008 Tunis	25/11/2005
SAKKAJINE	Koussay MESSEK	71 576 616	71 576 620	31 Rue Souk Sakkajine 1008 Tunis	06/09/2010
IBN SINA	Naoufel MEKKI	71 270 277	71 270 299	Angle ,des Rue 10236&Belgacem El Bazmi Cité Ibn Sina 1009 TUNIS	19/06/2007
MONTFLEURY	Sofien BEN JEMAA	71 492 100	71 490 770	10, Rue du Sahel Mont-Fleury 1008-Tunis	30/05/2008
BAB SOUIKA	Mohamed BEN ABDELAZIZ	71 571 110	71 569 598	Centre Commercial de Bab Souika 1006-El Halfaouine	03/10/2008
BAB BNET	Mohamed BEN ABDELAZIZ	71 567 755	71 568 410	42 bis Avenue Bab Bnet 1006-Tunis	29/10/2008
ENNAJAH	Wadii SABRI	71 589 206	71 589 208	44 Rue 4020-Mellassine	22/08/2011
SFAX	Monia CHIBANI				
SFAX	Anouar KOSENTINI	74 297 790	74 229 211	49 Avenue H.Bourguiba -3000 Sfax	03/06/1983
SFAX II	Mondher KECHAOU	74 297 380	74 297 387	Av d'Afrique .Cité SIOS Zitexville -3000 Sfax	01/03/1991
GREMDA	Sofiene SALLEM	74 261 660	74 261 759	Route de Gremda Km 5-3062 Sfax	26/11/1993
SFAX TYNA	Fahem JALLOULI	74 687 461	74 687 462	Cité El Moez,Rte de Gabès KM7.Sfax -Tyna	28/07/2006
SAKIET EZZIT	Sihem BIBI GRAJA	74 861 610	74 861 602	Route de Tunis Km9 Cité El Ons Sakiet Ezzit Sfax	14/07/2006
MENZEL CHAKER	Hatem wALHA	74 620 055	74 620 056	Route de Menzel Chaker Km 4 Immeuble Dammak Sfax	17/07/2006
SFAX EL JADIDA	Nadia BEN AYED	74 400 480	74 400 144	Immeuble Jebli Center Bab Jebli Sfax	19/12/2006
SFAX EL AIN	Med Ali KOUBAA	74 631 501	74 631 502	Route El Ain Km 5 Markez Derbal 3000 Sfax	20/12/2006
SIDI BOUZID	Badreddine MNASSRI	76 627 650	76 627 570	Angle Avenue Habib Bourguiba et Avenue Farhat Hached 9100 Sidi Bouzid	20/11/2007
SFAX ARIANA	Omar AMOURI	74 442 899	74 442 898	Route de Tunis Km 1,5 Sfax Ariana	20/11/2008
SFAX SOUKRA	Nadia SLIMANI	74 665 076	74 665 079	Résidence HIBA Kassas Cité EL Habib Route Soukra Km3 Sfax	31/03/2009
SFAX EDDEIR	Adel JAOUA	74 293 852	74 293 795	Route de Mahdia Km 6,Sakiet Eddeir -Sfax	25/12/2009
CENTRE	Nabil KHEFACHA				
SOUSSE	Chokri ROSTOM	73 227 354	73 225 056	Angle Av Med v et Rue Hotel de Ville -4000 Sousse	09/12/1984



AGENCE	Directeur de Zone/ Directeur d' Agence	TEL	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
KAIROUAN	Lazhar KHADHRAOUI	77 234 033	77 231 923	Angle Rue H.Thameur et z Mars 1934-3100 Kairouan	27/01/1989
MONASTIR	Maher BELKHIRIA	73 448 639	73 464 300	Av du Combattant Supreme .Cité CNRPS -5000 Monastir	22/12/1989
CHORBENE	Riadh MOSRATI	73 600 245	73 600 250	Av H.Bourguiba -5130 Chorbene	12/11/1993
KHEZAMA	Khaled LAADJIMI	73 244 244	73 244 241	Av 7 Novembre -Khezama Est-4000 Sousse	26/11/1993
MAHDIA	Mohamed SAIDI	73 690 310	73 690 308	Av 2 Mars Immeuble Chatti -5100 Mahdia	14/10/2005
TEBOULBA	Alaeddine BDIRA	73 493 420	73 493 424	Angle Av H.Bourguiba et Mahbouba Soussia -5080 Teboulba	14/10/2005
MSAKEN	Fethi QUESLATI	73 290 070	73 290 077	21 Av de la République -4070 Msaken	21/10/2005
KALAA KEBIRA	Radhouane DAADOUCHA	73 354 700	73 354 704	Place du Souk Av Awled M'hamed 4060 Beni Khiair	02/11/2007
KASSERINE	Sahbi GADHOUMI	77 472 101	77 472 701	Av H.Bourguiba,Place du Souk -1200 -Kasserine	30/06/2009
SAHLOUL	Elyes ESSAFI	73 822 000	73 822 004	Av Yasser Arafet-4031 Sousse Sahloul	05/10/2009
JAMMEL	Atef AYEYB	73 484 210	73 484 639	17 Rue Kassas Jammel 5100	29/12/2009
SOUSSE ERRIADH	Adel CHAABANE	73 304 460	7 304 450	17,Rue Hattab IBN Abi Baltaa	28/11/2011
HAMMAM SOUSSE	Farhani CHAKROUN	73 372 478	73 372 477	250, route de tunis GP1 Hammam Sousse	04/11/2011
SOUSSE JAWHARA	Amira BEN AMARA	73 277 595	73 277 594	Avenue Khelifa Karoui -Khezama Ouest-4000 Sousse	11/04/2014
EL JEM	Kamel HADJ SALAH	73 633 151	73 633 152	Avenue Taieb M'hiri -5160 El Jem	18/04/2014
CAP BON	Moncef BOUJENOU				
NABEUL	Zouheir BELCAIED	72 224 351	72 224 701	137 Av H.Bouguiba -8019-Nabeul	31/08/1984
HAMMAMET	Nidhal JAOUADA	72 262 517	72 281 881	6 Rue H.Bourguiba -8050 Hammamet	13/07/1987
GROMBALIA	Naceur MOUADHEN	72 214 228	72 214 177	Avenue Habib Bourguiba 8030-Grombalia	21/12/2006
BENI KHALLED	Karim AMEUR	72 374 770	72 374 774	Place du 23 Janvier 1952 _ 8021 Beni Khaled	06/11/2007
MENZEL TEMIME	Fethi KHEDHIRA	72 300 201	72 300 205	27 Avenue Mongi Slim 8080 Menzel Tmime	09/11/2007
ZAGHOUAN	Hassen BAHLESS	72 681 920	72 681 349	11,Avenue de l'indépance 1100 Zagouan	16/10/2007
BENI KHIAR	Mohamed LAOUITI	72 228 995	72 228 833	141 Avenue de la République 8060 Beni Khiair	13/11/2007
KELIBIA	Hassine PACHA	72 208 498	72 208 497	159,bis Avenue des Martyrs-8090 Kelibia	07/12/2007
KORBA	Moncef FNINA ,	72 383 410	72 344 551	Avenue Habib Bouguiba 8070 Korba	30/12/2010
MENZEL BOUZELFA	Zoubair BASSOUMI	72 252 550	72 251 929	Place 2 Mars -8010 Menzel Bouzelfa	09/05/2014
BIZERTE	Jalel BRIKI				
BIZERTE	Kamel ENNOURI	72 422 190	72 433 878	Rue 1 er Juin -7000 Bizerte	22/12/1984



AGENCE	Directeur de Zone/ Directeur d' Agence	TEL	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
METLINE	Brahim SELTANA	72 446 065	72 446 288	Angle Av F.Hached et rue R.Najjar-7034 Metline	15/07/1994
MENZEL BOURGUIBA	Abdelkarim AYADI	72 518 880	72 518 888	Angle Av de l'indépendance et rue Habib bourguiba 7050 menzel bourguiba	06/09/2006
MATEUR	Jamel ADOUANI	72 486 606	72 486 035	Place Taib Mhiri 7030 Mateur	17/09/2010
RAS JEBEL	Brahim SELTANA	72 456 006	72 457 310	Angle Avenue AV.Habib bourguiba et rue Ibn Sina -7070 Ras Jebal	25/04/2014
TUNIS OUEST	Selim KILANI				
EL MECHTEL	Besma BRIGUI	71 791 603	71 793 212	Bd Ouled Haffouz -1002 Tunis	17/01/1986
LA MARSA	Melik JEMAIL	71 749 304	71 744 104	Place 7 Novembre -2070-Marsa Ville	09/11/1990
BARDO I & II	Chokri HAMBLY ,	71 515 125	71 507 799	2 Bis ,Rue Beyram Ettounsi -Essaidia Bardo	23/02/1996
DOUAR HICHER	Khamoussi KHALDI	71 622 700	71 622 966	Résidence (spric) Cité el Aahad el, Jadida Douar Hicher	12/09/2006
EL AGBA	Ridha BEN ALEYA	71 938 677	71 938 650	Km 5 Route du Kef El Agba	25/08/2006
ETTADHAMEN	Marwan TLILI	70 662 313	70 662 303	138 Avenue Ibn Khaled Cité Ettadhamen -2014 Ariana	27/10/2006
SIDI HASSINE	Foued EL AIFA	71 935 316	71 935 290	Rue 42800-2030 Sidi Hassine Séjoui	21/11/2006
EZZOUHOUR	Karim JEBALI	71 529 185	71 529 205	57 bis angle AV,7 Novembre et Av.Hrairia 2052 Cité Ezzouhour	28/11/2006
OUED ELLIL	Abderraouf RAFRAFI	71 536 188	71 536 138	6 AV.Habib Bourguiba -2021 Oued Elil	05/12/2006
DEN DEN	Raoudha ABID	71 606 639	71 606 639	Complexe Ibn Khaldoun angle AV. de l'indépendance et rue ibn khaldoun 2011 Den Den	26/12/2006
MARSA II	Wassim KOUBAJI	71 744 223	71 744 245	71 Rue Hédi Chaker 2070 la marsa	27/02/2007
TUNIS SUD	Kamel BEN BOUSAHA				
MEGRINE	Lotfi BAHRI	71 425 265	71 434 855	Rue du Plastique. Z.I Sidi Rezig - 2033 Megrine	19/12/1986
EL MOUROUJ	Nejib MOHSNI	79 357 585	79 357 740	1 Avenue des Martyrs -2074 El Mourouj	14/11/2005
EL MEDINA EL JADIDA	Aous FAYECHE	79 354 420	79 354 482	Angle AV. Faycal ibn Abdelaziz et rue Khelifa Dimassi-2063 El Medina EL Jadida	27/12/2005
HAMMAM-LIF	Karim MKAOUER	71 294 549	71 294 559	70 Av de la République Hammam-Lif 2050	19/12/2006
MEGRINE JAWHARA	Bader SOUSSI	79 416 856	79 416 979	Avenue Ahmed Tlili 2033 Megrine	24/01/2007
EZZAHRA	Imed DARRAGI	79 485 085	79 485 288	54 Avenue de L'environnement 2034 Ezzahra	25/05/2007
BOUMHEL	Imed DARRAGI	71 210 616	71 210 664	Avenue de L'environnement 2079 Boumhel	28/12/2006
RADES	Slim SHILI	71 447 000	71 447 150	Avenue Farhat Hached N°98 2044 Rades	29/10/2007
FOUCHANA	Habib BEN AROUS	79 320 222	79 320 302	Avenue 7 Novembre /Fouchena	31/03/2008
BEN AROUS	Wisseem TORJMEN	71 388 107	71 388 709	11 Avenue de la République 2013 Ben Arous	27/03/2009



AGENCE	Directeur de Zone/ Directeur d' Agence	TEL	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
YASMINET	Wissem TORJMEN	71 316 722	71 316 744	Route de Morneg Km 7 2013 Yasminet	10/09/2007
MGHIRA	Nabil KRIA	71 409 696	71 409 303	Angle Av.Mghira et Rue Jendouba -2038 Mghira	02/05/2014
SUD	Khaled BOUNOUH				
JERBA	Kamel HAMROUNI	75 652 580	75 652 029	Av. Abdelhamid El Cadhi -4180 Djerba	15/04/1988
GABES	Kamel LAHBIB ,	75 275 940	75 273 255	75 AV.Habib Bourguiba -6000 Gabes	24/08/1984
JERBA MIDOUN	Lassaad BEN ABIZID ,	75 732 420	75 732 416	Route du Phare Midoun -4116 Djerba	26/01/2001
JERBA AJIM	Jamel MOSLAH	75 662 384	75 662 385	17 Avenue Habib Bourguiba 4135 Ajim Jerba	09/03/2012
JERBA GUELLALA	Jamel MOSLAH	75 761 617	75 761 616	Rue Salah Ben Youssef -Guellala -4155 Jerba	03/12/2004
TOZEUR	Rochdi JEDLI	76 461 100	76 461 099	53,Avenue Farhat Hached,Bab El Hawa 2200 Tozeur	01/09/2006
ZARZIS	Chedly BIBI	75 692 402	75 692 403	Avenue Farhat Hached -4170 zarzis	31/12/2007
GAFSA	Walid AKREMI	76 223 502	76 226 204	Avenue Jamel Abdennasser Hotel la lune Gafsa 2100	03/04/2008
BEN GUERDANE	Heykel SRAIEB	75 718 013	75 718 009	Av. des Martyrs,Route Ras Jeddar 4160 Ben Guerden	24/12/2008
TATAOUINE	Aff DOUZI	75 851 610	75 718 002	Angle AV.Habib Bourguiba et Rue Commandant Béjaoui 3200 Ttaouine	31/12/2008
KEBILI	Moez BEN MILOUD	75 493 444	75 493 350	19 Rue 3 Septembre 4200 Kebili	09/01/2009
MEDENINE	Foued AROUAY	75 644 390	75 644 391	1 Rue Mosbah Jarboua Route Beni Khedech 4100 Mednine	23/01/2009
GABES II	Rachid MOKRANI	75 291 641	75 291 642	Avenue Salaheddine El Ayoubi-6011 Gabes	17/12/2010
METOUIA	Lassaad MARZOUGUI	75 372 373	75 372 374	Route El Bassatine Route Gafsa 6010 Metouia	12/12/2010
MARETH	Tarak TAIEB	75 323 700	75 323 616	Avenue 27 Octobre -6080Mareth	17/12/2010
JERBA EL MAY	Chedia BOUNOUH	75 675 654	75 675 652	Avenue de la République -El May 4175 Route de Midoun -Djerba	15/04/2013
CHENINI	Saloua GASMI	75 229 222	75 229 200	AV.Habib Bourguiba -6042 Chenini Gabes	16/05/2014
BEJA	Habib SAIDI				
BEJA	Imed BOUTERAA	78 458 511	78 455 114	Rue Caid Jaouhar .Sidi Bouteffaha-9000 Beja	21/12/1990
JENDOUBA	Noureddine GHRIBI ,	78 605 270	78 601 675	Angle Rues A.Belhoudenbet H.Thameur -8100 Jendouba	04/01/1993
LE KEF	Zoubeir BEN ALAYA	78 225 192	78 225 183	Avenue MONGI SLIM-7100 LE KEF	23/10/2007
TESTOUR	Houcine MAHMOUDI	78 571 660	78 571 420	Avenue Habib Bourguiba 9060 Testour	24/03/2009
BOUSALEM	Mourad BEN YOUSSEF	78 634 700	78 634 630	99 Avenue 20 Mars -8170 Boussalem	12/10/2009
SILIANA	Younes CHEBBI	78 873 388	78 873 501	Angle Av.Habib Bourguiba et Rue	31/12/2009



AGENCE	Directeur de Zone/ Directeur d' Agence	TEL	N° FAX	ADRESSE	DATE OUVERTURE
TUNIS NORD	Mohamed BEN MAHMOUD				
LE KRAM	Ouadhah BAHRI	71 730 995	71 731 630	227 AV.Habib Bourguiba -2050 Le Kram	02/07/1993
ARIANA	Kamel MGAIDI	71 702 430	71 703 463	Angle Av A.Khabtani et ,H Khafacha- 2080 Ariana	22/10/1993
BERGES DU LAC	Faker AYADI	71 860 044	71 861 523	Immeuble Badar-Les Berges DU Lac- Tunis	03/11/1995
CHARGUIA	Adel BATTIKH	71 232 022	71 750 590	Immeuble Sawarby Centre Urbain Nord -1003 Tunis Charguia	20/11/2003
BOX AEROPORT	Adel BATTIKH	71 955 237	71 955 237	L'Aéroport - Tunis Carthage	25/08/2010
EL AOUIA	Hakim CHERIF	70 727 490	70 727 488	23 Avenue Mongi Slim-Cité Taieb Mhiri -2036 El Aouina	29/12/2005
RAOUED	Mohamed Adnene ZRELLI	71 757 307	71 756 638	95,avenue Fethi Zouhir 2083 Route de Raoued	13/12/2006
LA GOULETTE	Abdelkader ALLOUCHE	71 736 221	71 736 112	Immeuble Casino la Goulette Avenue Franklin Roosevelt 2060 La Goulette	05/03/2007
BORJ LOUZIR	Slim CHARFI	70 698 721	70 698 793	46,Av Mustapha Mohsen 2073 Borj Louzir Ariana	12/10/2010
SOUKRA	Henda ALLOUCHE	70 695 366	70 695 344	Avenue du Grand Maghreb Arabe Route de la Soukra	19/11/2010
ALAIN SAVARY	Narjess TERZI	71 285 804	71 285 804	41 Avenue Alain Savary	13/07/2011
CHOTRANA	Mohamed Ali BEN SAID	70 695 380	70 695 388	97 Av Sidi Salah 2036 Chotrana	06/12/2011
KRAM OUEST	Lamia MESTIRI	71 974 970	71 974 975	68 Av Farhat Hached 2069 Kram Ouest	11/05/2012
CITE EL KHADRA	Mohamed Ali ESSID	71 804 611	71 804 612	103 Avenue Louis Braille -Cité El Khadra -1003 Tunis	21/09/2012
SOUKRA II	Feriel OTHMANI	71 691 412	70 691 422	Avenue Fattouma Bourguiba -Soukra	29/03/2013
TUNIS NORD OUEST	Néziha TILOUCHE				
SAADI	Sami EL HAKIM	71 705 232	71 705 237	Immeuble Saadi El Menzah IV -1004 Tunis	08/10/1999
MUTU- INTERNATIONAL	Samia SMAOUI	71 840 510	71 841 251	114 Av Jurta Mutuelleville -1002 Tunis	08/03/2005
EL MENZAH	Monem BARDI	71 767 230	71 767 081	Angle ,Rues O.Ibn Affen et La Liberté El Menzeh VI -Tunis	07/06/1991
MONTPLAISIR	Houcine BOUGHANMI	71 901 555	71 901 652	2 Angle Av Kheireddine Pacha & Med V	17/11/1995
EL MANAR	Karim AZZOUZI	71 889 224	71 889 256	2 Rue Youssef Rouissi -2092 El Manar	14/09/2001
LA LIBERTE	Slim DEROUCHE	71 289 886	71 289 008	93 Avenue de La Liberté -1002 Tunis	21/06/2002
ENNASR	Mahmoud MOUMEN	70 825 550	70 825 548	Avenue Hedi Nouira -Ennasr II 2037 Ariana	28/12/2005
IBN KHALDOUN	Wisseem BEN AHMED	71 920 155	71 921 004	Rue ,6691 N°Cité Ibn Khaldoun	26/10/2007
EL OMRANE	Brahim BEN BRIK	71 958 000	71 959 001	Angle des Rues Ahmed Chawki et Mahmoud El Akkad-1005 El Omrane	06/04/2009
INTILAKA	Saber NASRI	71 661 410	71 661 205	Route El Bassatine Route Gafsa 6010 Metouia	30/12/2010

CORRESPONDANTS
ÉTRANGERS
ET BANQUES
ASSOCIÉES



CORRESPONDANTS ETRANGERS ET BANQUES ASSOCIEES

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

ALGERIE (Alger) : Arab Bank PLC - Banque Extérieure d'Algérie - Banque Nationale d'Algérie
ALLEMAGNE (Frankfurt) : Europe Arab Bank plc - Dresdner Bank AG - Commerz Bank AG - Deutsche Bank AG- DG Bank- BHF Bank
ANGLETERRE (London) : HSBC Bank - Barclays Bank Plc - Royal Bank of Scotland- Europe Arab Bank Plc
ARABIE SAOUDITE (Riadh) : National Commercial Bank Jeddah
AUTRICHE (Vienna) : Europe Arab Bank Plc – Bank Austria A.G
BAHREIN (Manama) : Arab Bank Plc
BELGIQUE (Bruxelle) : KBC Bank NV- Fortis Bank – Euroclear Bank SA-NV
CANADA (Toronto) : Royal Bank Of Canada
DANEMARK (Copenhagen) : Danske Bank
EMIRATS ARABES UNIS : Arab Bank PLC – Abou Dhabi
ESPAGNE (Madrid) : Banco Santander Central Hispano Sa - Banco Popular - Espanol SA – Banco Espagnol De Credito - Europe Arab Bank Plc
FINLANDE (Helsinki) : Nordea Bank
FRANCE (Paris) : Europe Arab Bank Plc - Union Tunisienne De Banques - Société Générale - Natixis Bank - Credit Du Nord - Crédit Agricole Paris.
ITALIE (Milan) : Uni Credito Italiano Spa - Banca Nazionale Del Lavoro - Intesa San Paolo IMI- Europe Arab Bank Plc - (Rome) - UBAE Arab Italian Bank (Rome)
JAPON (Tokyo) : Union Des Banques Arabes et Françaises - Bank Of Tokyo Mitsubishi Ltd
JORDANIE (Amman) : Arab Bank Plc
KUWAIT (Kuwait) : National Bank Of Kuwait
MAROC (Casablanca) : Arab Bank Plc - Banque Marocaine De Commerce Extérieur - Crédit Du Maroc - Attijariwafa Bank
NORVEGE (Oslo) : Den Norsk Bank
PORTUGAL (Lisbonne) : Banco Commerciale Portugues
SUEDE : SKandinaviska Enskilda Banken - Svenska Handels Banken
SUISSE (Zurikh) : UBS AG - Arab Bank (Switzerland) Ltd- Arab Bank Zurich – Crédit suisse
ETATS-UNIS (New York) : Citibank NA (USD) - JP Morgan Chase Bank
TUNISIE : Citibank NA (USD)



BANQUES ET SOCIETES PROPRIETES DE L'ARAB BANK PLC

ARAB BANK PLC : JORDANIE - EMIRATS ARABES UNIS - BAHREIN - ALGERIE - CHINE - MAROC - USA - REPUBLIQUE YEMENITE - SINGAPOUR - PALESTINE - QATAR - KAZAKISTAN - COREE DU SUD - LIBAN - EGYPTTE

ARAB BANK SOUDAN

EUROPE ARAB BANK PLC - (ESPAGNE - ALLEMAGNE - ANGLETERRE- ITALIE - FRANCE - AUTRICHE)

ARAB BANK AUSTRALIE - SYDNEY

ISLAMIC INTERNATIONAL ARAB BANK PLC - JORDANIE - AMMAN

AL-ARABI INVESTMENT GROUP - PALESTINE

ARAB NATIONAL LEASING COMPAGNY - JORDANIE

AL-ARABI INVESTMENT GROUP - JORDANIE

ARAB AB CAPITAL Ltd

ARAB BANK SUISSE (SWITZERLAND) (GENEVE - ZURICH)

BANQUES ET SOCIETES EN PARTICIPATION ≥50%

ARAB INVESTMENT BANK S.A.L - BEIROUTH - LIBAN 66%

ARAB TUNISIAN BANK - TUNISIE 64,24%

AL NISR AL ARABI INSURANCE CO - AMMAN 50%

TURKLAND BANK 50%

BANQUES ET SOCIETES FILIALES < 50%

ARAB BANK SYRIA - DAMAS 49%

OMAN ARAB BANK S.A.O - RUWI 49%

ARAB NATIONAL BANK - RIADH 40%

ARAB INSURANCE CO- BEIROUT - LIBAN 36,8%

BUILDING COMMERCIAL CO.SARL - LIBAN 34,5%

BANK EL WAHDA - LYBIE 19%

FINANCE, ACCOUNTANCY, MOHASSABA SA.- GENEVE







www.atb.tn

Siège social :
9, rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

Tél. : (+216) 71 35 11 55

Fax : (+216) 71 34 28 52

atbbank@atb.com.tn